

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(53^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Vendredi 4 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4825).

Agriculture, B. A. P. S. A.

M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.

M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses ordinaires.

M. Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.

M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses en capital.

M. Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B. A. P. S. A.

M. Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B. A. P. S. A.

MM. André, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B. A. P. S. A. ; Rocard, ministre de l'agriculture.

MM. Jacques Godfrain, le ministre, Ravassard,

Barre, le ministre, Tavernier, rapporteur spécial.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Nominations à un organisme extraparlémenaire (p. 4846).

3. — Ordre du jour (p. 4846).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD,
vice-président.

La séance est ouverte : à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

AGRICULTURE, B. A. P. S. A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez aujourd'hui votre première grande rencontre avec la représentation nationale depuis que vous avez en charge l'agriculture française.

Le débat budgétaire nous donne enfin l'occasion de faire le point ensemble sur l'état de l'agriculture et sur les conditions de vie des agriculteurs. Au-delà d'une analyse traditionnelle des dépenses, chapitre par chapitre, nous voulons vous interroger sur les grands choix politiques qui guident votre action.

Au cours des vingt-cinq dernières années, les structures de la production agricole se sont adaptées à une révolution technique sans précédent. Le volume de nos produits a doublé et nous sommes devenus la deuxième puissance agro-alimentaire-exportatrice du monde. Mais, en même temps, les deux tiers des producteurs ont disparu et, dans des régions entières, les villages ont perdu toute vie sociale.

L'agriculture française, au printemps 1981, était marquée par de fortes contraintes : population vieillie, niveau de formation insuffisant, nombreuses exploitations endettées et fragiles, secteur agro-alimentaire trop dispersé et peu concurrentiel, désertification de vastes zones rurales, inégalités économiques et sociales aussi importantes que dans l'ensemble de la société.

Redresser la situation, sortir l'agriculture de l'ornière demande des années d'effort et de ténacité. Les budgets de 1982 et de 1983 ont montré la voie.

Depuis deux ans et demi, le Gouvernement et sa majorité parlementaire s'efforcent de promouvoir une agriculture constituée d'exploitations diversifiées selon leurs structures foncières et selon leurs systèmes de production. L'accès au progrès technique ne doit plus s'effectuer selon un modèle unique. Une meilleure utilisation des formules associatives et coopératives doit permettre de conduire des actions de développement mieux adaptées à la diversité des situations et donc plus efficaces.

Il convient de bien comprendre qu'une exploitation dite traditionnelle mais bien gérée est souvent plus solide, moins fragile, plus performante qu'une exploitation de caractère intensif qui subit de plein fouet les effets de la crise.

Voilà pourquoi tous les budgets de l'agriculture depuis mai 1981 accordent la priorité à l'enseignement, à la recherche et à l'installation des jeunes agriculteurs. Cette politique de redéploiement des interventions publiques du budget de l'Etat et des prêts bonifiés du Crédit agricole permet de désigner clairement les exploitations et les exploitants qu'il faut aider prioritairement.

Voilà pourquoi le débat budgétaire pour 1984 est inséparable de la réforme de la fiscalité agricole, longtemps attendue, enfin obtenue et des orientations prioritaires pour la durée du IX^e Plan.

Le projet de budget s'inscrit naturellement dans le cadre du budget de l'Etat marqué par l'effort national pour contenir le déficit des finances publiques, pour rétablir l'équilibre du commerce extérieur et pour relancer le développement économique du pays.

Il intervient au terme d'une année où les cieux ont été contraires aux espérances des agriculteurs. Or les cieux sont un partenaire obligé et capricieux de tout ministre de l'agriculture.

L'année 1983 sera une année d'autant plus difficile que les deux premières années du Gouvernement de la gauche ont été bénéfiques aux agriculteurs français. Après sept années de vaches maigres qui avaient vu le revenu agricole s'étioler d'année en année, celui-ci a retrouvé les chemins de la croissance : plus 2 p. 100 en 1981, plus 9,8 p. 100 en 1982.

Cette augmentation substantielle des revenus agricoles est le fait d'un accroissement exceptionnel du volume de la production, d'une bonne tenue des prix et d'une limitation de la hausse des coûts de production.

Je souligne sans triomphalisme un bilan particulièrement favorable parce que nous savons que les calamités qui se sont abattues sur les campagnes françaises en 1983 auront des conséquences négatives sur l'économie agricole.

Ce constat m'oblige à vous dire, monsieur le ministre, que votre budget ne suscite pas l'enthousiasme. Avec une croissance de 4,3 p. 100 en crédits de paiement, le budget du ministère de l'agriculture connaît une progression inférieure à celle du budget de l'Etat.

Cette impression pour le moins fâcheuse doit être corrigée par l'analyse des transferts globaux de la nation en faveur de l'agriculture et du monde rural. Ceux-ci s'élèvent pour 1983 à 99,9 milliards de francs, sans compter la dotation globale d'équipement, soit une progression de 8,3 p. 100. Ce pourcentage me paraît aussi significatif que celui concernant la croissance globale du budget.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'effort de la collectivité nationale était, en 1975, de 31 milliards de francs et en 1980 de 60 milliards.

Une progression de 65 p. 100 en trois ans montre à l'évidence que les proclamations sur le thème de « l'agriculture sacrifiée » relèvent de la propagande malveillante et non de l'analyse objective et honnête.

Le budget de fonctionnement qui nous est soumis est un budget sélectif. Il repose sur quatre priorités qui conditionnent le progrès économique et social de l'agriculture : la formation des agriculteurs, l'installation des jeunes, l'organisation des marchés et une meilleure connaissance des réalités agricoles.

Les crédits affectés à l'enseignement agricole public augmentent de 12,8 p. 100. Grâce à une meilleure mobilisation des emplois vacants, celui-ci bénéficie de quatre-vingt-seize postes supplémentaires de professeur et d'ingénieur d'agronomie.

En application de la loi Guermeur, la dotation destinée à l'enseignement agricole privé progresse de 27,8 p. 100, ce qui devrait nous valoir une relative modération dans les litanies habituelles de la droite en faveur du seul enseignement qui mobilise son intérêt et son énergie.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ceux qui préoccupent l'avenir de l'école de la nation demandent que soient donnés à l'enseignement public agricole les moyens qui lui permettent d'assumer enfin ses responsabilités.

La priorité donnée à l'enseignement trouve son prolongement dans les actions de développement et de formation continue, dont les crédits progressent de 18,5 p. 100.

Deuxième priorité : l'installation des jeunes agriculteurs.

Le chef de l'Etat avait promis le doublement de la « dotation jeune agriculteur ». Cette promesse a été tenue. Les crédits qui lui sont affectés pour 1984, soit un peu plus de 759 millions de francs, auront pratiquement triplé en trois ans.

Il est prévu de diversifier les incitations à l'installation. Une ligne budgétaire nouvelle dotée de 40 millions de francs permettra de financer une formule originale d'association « jeune-ainé », liant le départ d'un agriculteur âgé à l'installation d'un jeune.

Il convient de souligner l'amélioration des conditions de financement de l'installation par le relèvement de 350 000 à 450 000 francs des prêts « jeunes agriculteurs » et la création de la nouvelle société d'épargne foncière agricole dotée de 300 millions de francs.

Troisième priorité : l'organisation des marchés.

Rappelez-vous, mesdames, messieurs, les propos tenus par l'opposition dans cette enceinte, il y a quelques mois, lorsque nous avons débattu du projet de loi créant les nouveaux offices par produits.

Il nous a été expliqué, à grand renfort de slogans, que l'agriculture française allait sombrer sous le carcan du collectivisme et de la bureaucratie. Aujourd'hui, les nouveaux offices sont opérationnels.

M. Michel Colnat. Il n'y a pas d'offices !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Leurs conseils de direction ont été constitués et les dirigeants professionnels se réjouissent maintenant de pouvoir disposer d'un instrument dont ils attendent beaucoup.

Les dotations des nouveaux offices par produits progressent de 9,7 p. 100 par rapport aux subventions de fonctionnement et d'intervention dont bénéficiaient les anciens établissements.

La priorité est accordée aux actions en faveur des filières déficitaires : office des fruits et légumes et horticulture ; amplification des actions de rationalisation porcine ; le plan ovin bénéficie d'un renforcement de l'appui technique aux éleveurs ; le nouvel office des plantes à parfum et médicinales disposera d'une dotation en augmentation de 27 p. 100 ; une priorité est accordée aux actions sanitaires dans le domaine végétal dont les crédits augmentent de 32 p. 100 et à la sélection des semences qui bénéficie d'une mesure nouvelle de 5,4 millions de francs.

Je me réjouis enfin de la forte augmentation des crédits consacrés au développement de l'outil statistique, notamment pour une meilleure connaissance du revenu des agriculteurs, et au développement de l'informatique.

En conclusion, monsieur le ministre, je veux brièvement énumérer les points d'ombre de votre budget.

Premièrement, une réduction du nombre d'emplois dans les services extérieurs, qui limite l'efficacité des directions départementales de l'agriculture.

Deuxièmement, la suppression, sauf cas particulier, des primes d'apport structurel I. V. D. - complément de retraite. Votre politique en ces domaines provoque l'inquiétude et il vous appartient de répondre aux interrogations de la représentation nationale.

Troisièmement, la suppression des prêts à moyen terme ordinaires du Crédit agricole et leur remplacement par des prêts plus sélectifs demandent explication.

Enfin, il convient de réduire l'écart, à bien des égards choquant, entre les bourses scolaires selon qu'elles sont attribuées par le ministère de l'agriculture ou par le ministère de l'éducation nationale.

Depuis trente mois, le Gouvernement et sa majorité parlementaire s'efforcent d'apporter une réponse au défi que la crise économique fait peser sur l'agriculture.

Nous connaissons, monsieur le ministre, la qualité de votre combat pour protéger les intérêts français dans le cadre d'un marché commun agricole régénéré. Vous avez obtenu un premier démantèlement des montants compensatoires que les gouvernements de la droite vous avaient laissé en héritage. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Qu'il me soit permis de dire ici à ceux qui portent ainsi la responsabilité d'une politique aussi contraire aux intérêts de notre agriculture, qui ont permis que se constituent de véritables agricultures concurrentielles, qu'ils devraient se montrer prudents dans les critiques qu'ils nous adressent et plus modestes dans l'affirmation de leurs propres capacités.

Les résultats que vous avez obtenus montrent à l'évidence que l'agriculture est prioritaire dans l'action du Gouvernement de la gauche.

Voilà pourquoi, je vous invite, mes chers collègues, au nom de la majorité de la commission des finances, à adopter les crédits inscrits aux titres V et VI. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle qu'il y a huit rapporteurs et dix-sept orateurs inscrits dans ce débat.

Je demande donc à chacun de respecter le temps de parole qui lui a été imparti et je veillerai à ce qu'il en soit ainsi.

La parole est à M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Monsieur le président, j'essaierai donc d'être le plus bref possible afin de laisser un peu de temps aux autres rapporteurs de la commission de la production et des échanges.

Depuis 1981, le revenu des agriculteurs est en augmentation : de 1,7 p. 100 en 1981, de 9,1 p. 100 en 1982. Pour 1983, nous ne savons pas encore, mais les résultats seront sans doute moins favorables.

M. Michel Cointat. Depuis 1981, 85 p. 100 des agriculteurs ont vu leur revenu baisser !

M. le président. Mon cher collègue, la parole est à M. le rapporteur pour avis, et à lui seul.

M. Michel Cointat. Qu'on ne répète pas sans cesse des « vérités » qui sont fausses !

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Qui sont justes !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. M. Cointat est frappé d'amnésie.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Je comprends bien, monsieur Cointat, que ces chiffres vous dérangent, mais je ne vois pas pourquoi vous les contestez puisque les bases du calcul de l'évolution du revenu agricole sont restées les mêmes que celles que vous utilisiez quand vous étiez au gouvernement.

M. Michel Cointat. Ce qui importe, c'est l'évolution du revenu par secteur !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. M. Cointat ne reconnaît pas la vérité.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Cette amélioration d'ensemble recouvre effectivement des situations différentes car coexistent sur notre sol plusieurs agricultures dont chacune a ses caractéristiques et son propre rythme d'évolution. Il convient d'ailleurs de valoriser cette diversité, en mettant au service du maximum d'agriculteurs les résultats obtenus par la recherche et les possibilités existantes de la formation et du développement.

Il est clair que le budget qu'on nous propose aujourd'hui est ce qu'on appelle un budget de rigueur. Mais toute politique doit être rigoureuse, que ce soit en période d'expansion ou en période de crise ; si la rigueur avait été utilisée pendant les années fastes, pour mieux cerner les problèmes et préparer les solutions pour l'avenir, nous aurions sans doute moins de difficultés aujourd'hui à appliquer une politique rigoureuse en période de crise.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital. C'est bien vrai !

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Qu'est-ce que la rigueur pour le budget de l'agriculture ? C'est une augmentation de 4,3 p. 100 des dépenses ordinaires. C'est aussi une focalisation sur des actions et des orientations prioritaires. C'est, encore, une meilleure prise en compte des dépenses faites en faveur des agriculteurs en ne se limitant pas aux 29 513 millions de francs, mais en prenant en considération les 100 milliards de francs, ou presque, qui vont à l'agriculture.

Par ailleurs, c'est une meilleure justice fiscale fondée sur une meilleure connaissance des revenus, une harmonisation des règles applicables aux agriculteurs avec celles qui régissent les autres secteurs économiques et sociaux.

Pour une analyse plus détaillée, je vous renvoie à mon rapport écrit, et je me bornerai à présenter ici quelques remarques sur des points que la commission de la production et des échanges considère comme importants.

En ce qui concerne la fiscalité, la commission a, sur ma proposition, adopté à l'unanimité l'observation suivante :

« La commission de la production et des échanges souhaite que, lors de la seconde lecture de la loi de finances pour 1984, l'application de l'article 20 relatif à la taxe spéciale sur les conventions d'assurances soit revue, afin de ne pas pénaliser les assurances mutuelles agricoles et leurs adhérents agriculteurs.

« Elle souhaite, en particulier, que l'exonération continue à couvrir les risques de l'exploitation et de l'exploitant, à l'exception éventuellement des risques couvrant les véhicules personnels, les bâtiments d'habitation, les chasses et les bateaux de plaisance. »

Je sais que la réflexion se poursuit, mais je souhaite que nous soyons entendus sur ce point par le Gouvernement.

Toujours à propos de la fiscalité, la commission souhaite que l'imposition au réel soit effectivement simplifiée, afin que les agriculteurs puissent l'adopter sans supporter des coûts prohibitifs qui auraient un caractère dissuasif.

A propos du budget lui-même, j'évoquerai trois secteurs qui paraissent prioritaires, comme le relevait mon collègue Tavernier.

Au sujet des aides en faveur de l'installation, je ne dirai rien de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, dont les crédits ont triplé en trois ans, si ce n'est que des modifications sont prévues pour en assurer le succès. Il est bon, en effet, qu'on relève la limite d'âge à vingt et un ans, qu'on demande une qualification minimale, et qu'on prenne mieux en compte le problème des femmes chefs d'exploitation. Il convient également d'adapter la D. J. A. au degré de handicap des zones et à la surface des exploitations.

Par ailleurs, les O. G. A. F. installation et la mise en place des emplois formation-installation me paraissent des actions très positives en faveur de l'installation. Encore faudrait-il que, sur le terrain, on en explique bien les conditions de fonctionnement et qu'on sache éventuellement adapter certains critères aux conditions locales.

S'agissant de la formation, la commission de la production et des échanges a adopté à ma demande deux observations.

D'abord, la commission a souhaité que l'écart entre les bourses de l'enseignement agricole et celles de l'éducation nationale soit réduit ou, tout au moins, qu'il ne s'accroisse pas en 1984, ce qui implique une augmentation de l'enveloppe qui leur est consacrée.

Ensuite, la commission a émis le souhait que les enseignants du secteur public agricole puissent bénéficier d'une harmonisation des maxima de services, tant à l'intérieur de l'enseignement agricole que par rapport à l'éducation nationale. Il s'agit de se rapprocher dès cette année des règles de fonctionnement de l'éducation nationale.

Il va sans dire, mais cela va encore mieux en le disant, que je souhaite que la loi Guerneur disparaisse, afin que puisse être mis en place un système juridique et institutionnel mieux adapté et plus cohérent avec la politique que nous souhaitons.

Pour ce qui est de l'organisation des marchés, il est important que ce budget traduise une priorité en faveur des offices par produit. Mais je souhaiterais que vous puissiez expliquer quel est le rôle qui leur est dévolu pour la conclusion des contrats de plan entre l'Etat et les régions. Il me semble que ce rôle doit être défini de façon très précise, afin de faciliter la conclusion de ces contrats.

Je terminerai par les réformes à moyen terme. Certaines ont déjà fait l'objet d'une réflexion approfondie et des projets de loi vont être déposés sur la fiscalité, sur la protection des récoltes, sur le foncier et les cumuls, sur l'agriculture de montagne.

D'autres réformes devraient être mises en chantier le plus rapidement possible. A cet égard, monsieur le ministre, je voudrais savoir quelles conséquences vous comptez tirer des états généraux du développement et quelle est votre position sur l'organisation des niveaux micro-régionaux et régionaux de proposition et de décision. Par ailleurs, la pluri-activité, qui devient un facteur essentiel de développement, non seulement dans les zones de montagne, mais aussi dans d'autres régions plus diverses et moins défavorisées, devrait faire l'objet d'une réflexion débouchant sur un texte législatif.

En conclusion, la commission de la production et des échanges estime que ce budget est un budget de rigueur, mais rigueur ne veut pas dire rigidité et les priorités retenues en témoignent. C'est un budget serré, mais non « sinistré », comme l'ont prétendu certains. Ce n'est pas non plus un budget éclaté. Vous avez essayé de l'intégrer dans une réflexion générale en prenant en compte la planification et la décentralisation.

Compte tenu de tous ces points positifs, et malgré d'autres qui le sont moins, la commission de la production et des échanges a jugé que si ce budget n'était pas idéal il traduisait cependant des choix porteurs d'avenir. A ce titre, la commission de la production et des échanges a donc adopté les crédits qui nous sont proposés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment où notre assemblée aborde l'examen du budget de l'agriculture, il n'est pas inutile de rappeler une nouvelle fois dans quel contexte s'inscrit la dotation dont ce budget est l'objet.

Chacun sait que, dans un contexte de rigueur, le retour aux grands équilibres, la lutte contre l'inflation et la modernisation de l'appareil productif ont pris le pas sur d'autres préoccupations. Ceux qui approuvent et soutiennent cet effort qui engage l'avenir du pays, et donc aussi de l'agriculture, approuveront donc ce projet de budget. C'est en tout cas la recommandation que la commission des finances fait à l'Assemblée.

Nos collègues l'approuveront en le situant dans le cadre plus général de la loi de finances pour 1984, en l'interprétant comme faisant partie d'un tout, et non en raisonnant comme certains voudront le faire, c'est-à-dire en le distinguant de l'ensemble dont il n'est qu'un élément.

Certes, monsieur le ministre, nous l'aurions souhaité plus large et nous regretterons certaines des restrictions auxquelles vous avez dû consentir, mais nous n'aurons garde de souscrire au procès dont il est l'instrument.

S'il porte effectivement la marque de la rigueur, ce budget ne traduit nullement un quelconque désintérêt pour l'agriculture et le monde rural. Se contenter de cette affirmation reviendrait à dire qu'il suffirait de souscrire à l'inflation pour être un bon défenseur de la paysannerie. Auraient alors été de bons défenseurs ceux qui, de 1975 à 1981, ont assuré à l'agriculture française une baisse constante des revenus et une croissance régulière des coûts de production.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. On ne peut, à l'évidence, se contenter d'une telle approche, d'autant plus simpliste que, de traditions et de structures, le budget de l'agriculture ne représente qu'une partie de l'engagement national en faveur de l'agriculture et du monde rural. Ce constat a souvent été fait dans le passé. Pourquoi ne pas le rappeler aujourd'hui ?

Le budget est de 31 milliards de francs, mais la contribution nationale est de 100 milliards, sans prendre en compte ni la D.G.E. ni l'apport des collectivités territoriales.

Le problème étant donc posé d'une faible progression des crédits affectés à votre ministère pour 1984 — quasi-stagnation dans la perspective d'une inflation à 5 p. 100 — votre rapporteur a recherché la signification donnée à ce projet de budget pour la partie qui lui revient, les dépenses en capital. Conclusion évidente : des autorisations de programmes en diminution de quelque 9 p. 100, mais des motifs de satisfaction.

Inquiétude, car on ne saurait perpétuer longtemps certaines restrictions qui s'ajoutent parfois à des insuffisances passées. Mais satisfaction, car des priorités ont été dégagées, dont on retiendra la cohérence avec le Plan. Ces priorités s'inscrivent dans un projet économique d'ensemble qui, à terme, ne peut que servir l'agriculture.

Cette cohérence se traduit par l'inscription du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier dans huit des douze programmes prioritaires du IX^e Plan et, pour 1984, première année d'exécution de ce plan, par la place réservée aux crédits d'équipement dans six programmes prioritaires d'exécution : hydraulique, agro-alimentaire, stockage et conditionnement, recherche, forêt et filière Bois.

Si ce projet de budget pour 1984 comporte donc bien des zones d'ombre, il affiche également, dans son contexte, des points forts et ce, dans une perspective à moyen terme. C'est le cas de l'hydraulique pour laquelle il convient de remarquer qu'à une dotation en autorisations de programme en augmentation de 3,5 p. 100, s'ajoute un crédit F.I.A.T. destiné à faciliter la conclusion des contrats de plan entre Etat et régions.

La demande est pressante. Le projet de deuxième loi de Plan est précis dans sa démarche annuelle : 50 000 hectares irrigués, 80 000 hectares assainis, 150 000 hectares drainés, 2 500 kilomètres de rivières aménagés, 55 millions de mètres cubes de capacité de stockage dans de grands ouvrages. Cette programmation devra être respectée si l'on veut à la fois favoriser l'amélioration du système de production et la réduction des consommations intermédiaires, aider à la diversification des cultures et à l'intensification des productions.

Un seul regret à ce chapitre, toutefois : la diminution des autorisations de programme à destination des compagnies d'aménagement. Le fait que votre rapporteur soit l'élu d'un département curieusement isolé entre le périmètre d'intervention de deux d'entre elles ne change évidemment rien au constat.

Le secteur des industries agro-alimentaires retient la même attention : valoriser la production agricole, améliorer la balance des échanges commerciaux constituent des enjeux auxquels il convenait effectivement de donner la priorité.

Vous avez maintenu l'effort engagé. Les crédits du fonds d'intervention stratégique qui complète l'action de la Sopexa sont en progression de 93 p. 100.

Dans les réponses au questionnaire vous précisez que les aides de l'Etat, en particulier la P. O. A. seront sélectives, concentrées en priorité sur les petites et moyennes entreprises à capitaux familiaux, susceptibles de permettre des créations d'emplois nombreuses.

Ce sont là des orientations dont nous prenons acte avec d'autant plus d'intérêt que certaines de ces entreprises doivent impérativement se moderniser et s'adapter.

Cet effort est relayé dans ce projet de budget par celui consacré à la recherche. Les retards accumulés au cours des années passées l'ont été en partie en raison d'un effort insuffisant dans ce secteur. En 1984, on notera une augmentation de 37,6 p. 100 en autorisations de programme et de 28,8 p. 100 en crédits de paiement. Cet engagement, qui gêne certains, en direction du Cemagref et de l'A. C. T. A., va indiscutablement dans le bon sens.

Les orientations sont significatives : rendre notre agriculture plus économe et plus compétitive, valoriser l'espace naturel, développer l'industrie agro-alimentaire, mobiliser le potentiel productif de nos forêts.

La forêt et l'industrie du bois constituent la quatrième priorité de ce budget. L'engagement est donc tenu, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la forêt ! L'Assemblée prendra acte avec satisfaction de la volonté que le Gouvernement manifeste et traduit dans ce projet de budget pour à la fois améliorer la qualité de la forêt française et l'ensemble de la filière Bois.

Une augmentation de 37,5 p. 100 pour le fonds de développement des industries du bois, de 24 p. 100 pour les acquisitions et les travaux : l'effort budgétaire est notable et les orientations données par le conseil des ministres du 22 juillet dernier sont précises, et nous les notons avec intérêt. On ne peut regretter qu'une chose, à savoir — mais vous n'y êtes pour rien — que cet effort n'ait pas été engagé bien plus tôt. La balance commerciale de la France ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

L'effort pourrait être marqué dans les secteurs ou, a contrario, notre satisfaction est évidemment moins grande.

C'est le cas, et j'en arrive à ma conclusion, de l'ensemble du chapitre concernant la modernisation. Encore faut-il observer qu'il ne représente qu'une partie modeste du budget de l'agriculture et que les crédits de paiement qui lui sont consacrés progressent, eux, de 20 p. 100.

En revanche, les autorisations de programme diminuent d'avantage, monsieur le ministre, ce qui ne manquera pas d'avoir quelques conséquences dans certains secteurs. Mais le problème

des S. A. F. E. R. dépasse le seul poste des travaux d'aménagement, et la diminution des autorisations de programme pour le remembrement ne doit pas faire oublier que, depuis 1963, la majeure partie de ces crédits a été transférée à la D. G. E.

De la même manière, la diminution de 25,3 p. 100 des autorisations de programme relatives aux subventions attribuées en zones défavorisées en faveur de la construction des bâtiments d'élevage pour bovins, porcs ou ovins paraît d'abord correspondre à un ajustement des besoins.

L'effort, en revanche, est maintenu en francs courants pour les équipements de stockage, de conditionnement et la modernisation des abattoirs publics. Il est accru — et cela est à noter — en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural dans les domaines plus particuliers de la qualité de l'eau potable et de l'adaptation des techniques d'assainissement dans les zones à faible densité.

Monsieur le ministre, avant de conclure, je souhaiterais aborder deux sujets qui ne relèvent pas directement des dépenses en capital de votre département, mais qui sont liés aux thèmes qui seront abordés aujourd'hui.

J'ai évoqué d'un mot les difficultés auxquelles les S. A. F. E. R. sont confrontées depuis des années et que le tassement du prix de la terre ne contribue pas à résoudre. Vous avez, il y a un mois, installé la société d'épargne foncière agricole. Dotée de 300 millions de francs, celle-ci pourra prendre des participations à hauteur de 65 p. 100 dans les groupements fonciers agricoles constitués prioritairement à partir des stocks et faire appel à l'épargne. L'Assemblée souhaitera certainement que, sur le fonctionnement de cette société, vous puissiez lui apporter des précisions complémentaires, notamment quant à la rémunération de cette épargne et quant à l'éventualité d'une nouvelle dotation en 1985. Il s'agit là toutefois d'un sujet sur lequel l'Assemblée devrait revenir prochainement lors de l'examen du projet de loi foncière dont il est, je le sais, inutile de vous rappeler l'urgence, en particulier, dans le cadre de la politique des structures.

Ma seconde interrogation portera sur la réforme du système d'indemnisation des calamités agricoles. A la suite du vote par le Parlement du projet de loi relatif aux catastrophes naturelles, votre ministère et celui de l'économie, des finances et du budget ont favorisé la création d'un groupe de travail sur ce sujet. Un débat assez vaste s'est engagé. Le Conseil économique et social s'est penché sur le sujet. Un rapport a été établi par M. de Bredeville, président des caisses d'assurance, un autre par M. Valléry-Radot qui animait ce groupe de travail. Leurs conclusions sont différentes, à deux exceptions près qui nous rapprochent les uns et les autres. L'une évoque la nécessité de réformer le système de 1964, l'autre le coût inévitable de la réforme, quelle qu'elle soit.

Mais des expériences récentes ont une nouvelle fois prouvé l'inadaptation du système de protection et confirmé la nécessité d'aller de l'avant. Je veux parler de l'interprétation différente selon les départements de la circulaire sur la sécheresse.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Je vais le faire, monsieur le président.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer si vous avez, sur le sujet, pris une option entre le maintien du système avec relouches, une extension de l'assurance volontaire ou un régime obligatoire de couverture des risques agricoles ?

Monsieur le ministre, je vous remercie par avance des réponses que vous m'apporterez sur ces deux questions.

Je rappelle à l'Assemblée que la commission des finances l'invite à approuver les crédits du ministère de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Hugué, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital.

M. Roland Hugué, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le projet de loi de finances pour 1984 se situe à mi-parcours de la législature et reflète à la fois les choix du passé, les contraintes du présent et les priorités retenues pour l'avenir.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture qui nous est soumis est tout d'abord marqué par les grandes réformes engagées depuis deux ans, qu'il s'agisse de la décentralisation avec la disparition des crédits transférés aux collectivités locales, de la planification, avec l'inscription de nombreuses dotations dans les programmes prioritaires d'exécution du IX^e Plan et la mise en œuvre des contrats de plan, ou encore de la mise en place de offices par produit.

Il traduit également la rigueur budgétaire qui s'est imposée à lui au même titre qu'aux budgets d'autres départements ministériels et qui doit conduire à améliorer l'efficacité des dépenses publiques. A cet égard, je rappellerai seulement que l'évolution réelle des dépenses en capital du projet de budget de l'agriculture est moins rigoureuse qu'il n'y paraît du fait des mouvements de crédits qui sont venus réduire la base de référence, à savoir les dotations votées pour 1983.

En outre, si l'on considère l'ensemble des dépenses en capital bénéficiant à l'agriculture, on observe une quasi-reconduction des crédits de paiement et une diminution de 3,8 p. 100 des autorisations de programme.

Il s'inscrit enfin dans la perspective du IX^e Plan dont il annonce les principales orientations en privilégiant l'installation, la formation et le développement ou les investissements productifs de la filière agro-alimentaire, et en amorçant les réformes annoncées en matière fiscale ou foncière.

Comme vous disposez, mes chers collègues, de deux rapports budgétaires sur les dépenses en capital, mon intention n'est pas de me livrer à nouveau à un examen de ces crédits. Cela vient d'être fait par mon collègue M. Malvy. Je préfère rappeler les principaux thèmes abordés en commission afin de permettre à M. le ministre et à M. le secrétaire d'Etat d'apporter des précisions sur les réflexions ou les projets en cours d'élaboration.

La réforme fiscale, monsieur le ministre, et plus particulièrement la création d'un régime d'imposition super-simplifié et l'abaissement progressif du seuil de passage au régime réel doivent permettre aux agriculteurs de mieux gérer leur exploitation et à l'Etat de mieux appréhender les revenus individuels et de rendre plus juste et plus efficace le dispositif d'aides publiques à l'agriculture.

Mais certaines des modalités d'application des mesures fiscales contenues dans le projet de loi de finances suscitent des interrogations. J'en citerai deux exemples.

Il s'agit tout d'abord de la durée d'exercice du réel simplifié que le projet fait obligatoirement correspondre à l'année civile, alors que beaucoup d'agriculteurs souhaitent pouvoir disposer d'une plus grande liberté pour choisir la date de début d'exercice, afin de tenir compte du fait que peu de campagnes agricoles correspondent à l'année civile.

De même, il est souhaité une simplification du mécanisme prévu pour les stocks à rotation lente. Cette mesure, rappelés-les, tend à bloquer la valeur de ces stocks à partir de la deuxième année afin d'éviter une croissance purement apparente du bénéfice comptable puisqu'elle ne correspond à aucun gain réel. Son utilité ne saurait donc être contestée. Il semble toutefois qu'elle rende nécessaire, pour les animaux notamment, un inventaire individualisé qui risque d'entraîner une augmentation des frais de comptabilité.

En matière de décentralisation, on observe, cette année, une réduction des crédits consacrés au remembrement et à l'hydraulique agricole par les collectivités locales. Certes, 1983 constitue une année de transition sans doute marquée par des retards, mais si une telle évolution devait se poursuivre l'an prochain, quelles mesures les pouvoirs publics pourraient-ils prendre, notamment dans le cadre des contrats de plan, pour éviter une régression de ces investissements déterminants pour l'avenir de notre agriculture ?

S'agissant du problème foncier, on ne peut que se féliciter de la création de la S.E.F.A. — la Société d'épargne foncière agricole — qui contribuera à l'amélioration de la situation financière des S.A.F.E.R. Mais, outre les 300 millions de francs dont elle a été initialement dotée, comment la S.E.F.A. financera-t-elle, ensuite ses interventions ? Par ailleurs, est-il envisagé d'autoriser les S.A.F.E.R. à louer les terres qu'elles détiennent en stock ?

M. le ministre pourrait-il, enfin, nous préciser la date de dépôt devant le Parlement du projet de loi foncière ?

En ce qui concerne le développement agricole qui a fait l'objet de toute une série de réflexions amorcées par les « états généraux » au début de l'année, pouvez-vous nous indiquer les grandes orientations des réformes envisagées pour 1984 ?

Je terminerai par la politique agricole commune dont l'évolution conditionne également l'avenir de l'agriculture française. Les problèmes sont nombreux, qu'il s'agisse de la crise budgétaire, de l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, de l'aménagement des garanties de prix pour les productions excédentaires, des montants compensatoires monétaires ou des produits de substitution.

Lors des décisions qui seront prises dans les mois qui viennent, il est probable que chacun des Etats membres devra faire des concessions. Mais il importe, lors des négociations, de veiller au respect et même au renforcement des principes fondamentaux qui assurent le fonctionnement des marchés agricoles, notamment de la préférence communautaire, de l'unicité de prix et de la solidarité financière, afin de réduire l'utilisation des produits de substitution et de faire disparaître les montants compensatoires monétaires.

Si'il apparaît, de même, indispensable de limiter la garantie de prix de certains produits excédentaires, il convient, en contrepartie, de ne pas figer notre agriculture dans sa situation actuelle alors qu'elle dispose d'importantes réserves de productivité et de prévoir une modulation des garanties selon la taille des exploitations afin d'assurer le maintien d'un revenu suffisant aux petits producteurs et aux producteurs des zones défavorisées.

Si les Etats membres parviennent à un accord satisfaisant de la politique agricole commune, il restera encore à la C.E.E. à faire preuve de fermeté dans ses négociations avec les Etats-Unis et de dynamisme dans sa politique commerciale.

Monsieur le ministre, depuis que je présente l'avis de la commission de la production et des échanges, différents ministres de l'agriculture se sont succédés. Certains se sont attachés à défendre les intérêts immédiats des agriculteurs plutôt qu'à préparer l'avenir de notre agriculture. D'autres ont essayé de privilégier cet avenir. Je formule, en ce qui vous concerne, un souhait : puissiez-vous être à la fois le ministre de l'agriculture et des agriculteurs ! La tâche n'est pas aisée. Vos capacités vous le permettent, même s'il ne vous est accordé que partie des moyens nécessaires.

Pour ceux-ci la commission de la production et des échanges, conformément aux conclusions de son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption des dépenses en capital du budget de l'agriculture. La majorité de notre assemblée en fera autant, j'en suis persuadé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Bernard Poignant, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, pour la seconde année consécutive, la commission des affaires étrangères est appelée à formuler un avis sur le projet de budget de l'agriculture. Il s'agit, dans l'esprit de la commission et de son rapporteur, non pas de reprendre les analyses budgétaires qui ont été faites ou qui le seront, mais de profiter de cette discussion pour évoquer la place de l'agriculture dans nos échanges extérieurs, l'évolution des négociations européennes et le respect des engagements définis par la France à l'égard du tiers monde.

Mon propos aura donc pour objet, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur ces points précis tout en présentant nos atouts, nos forces et nos faiblesses.

Je dirai un mot d'abord de nos échanges extérieurs en matière agricole et agro-alimentaire. Si nous devons nous réjouir, il nous faut aussi féliciter les agriculteurs français, les salariés, directeurs et chefs d'entreprise des industries agro-alimentaires. En effet, au terme des huit premiers mois de 1983, le bilan cumulé du commerce extérieur français des produits agricoles et agro-alimentaires fait ressortir un excédent supérieur de près de 2,7 milliards de francs à celui des huit premiers mois de 1982. Je rappelle, à titre indicatif, que, pour les huit premiers mois de 1983, l'excédent est de 12,8 milliards de francs, alors que, pour la même période de 1982, il était de 10,1 milliards de francs. En 1981 — année record, et dans plusieurs domaines, dirai-je — il avait été de 15,7 milliards de francs.

Mais au-delà de l'analyse conjoncturelle, il faut rappeler l'existence de dépendances structurelles. Or, ces déficits structurels continuent de s'aggraver. Ainsi, pour les produits de viande porcine, notre déficit est de 4,5 milliards de francs par an, alors que nous sommes très bien équipés, dans tous les domaines, pour assurer ce type de production. Pour le soja et le manioc, le déficit est également lourd, de même que pour les produits tropicaux et les agrumes — mais la France ne peut, pour ces produits, satisfaire seule sa consommation pour des raisons qui nous échappent complètement. J'ajouterai la filière horticole et la filière Bois.

Il faut également citer une importante dépendance dans le domaine du machinisme agricole. Ce dernier poste devrait faire l'objet d'une attention particulière, car il n'est pas normal que les campagnes françaises ne puissent s'équiper qu'à partir de matériel étranger.

Pour la plupart des produits, les problèmes sont de nature structurelle et renvoient souvent à des faiblesses de notre appareil de production et de commercialisation d'origines très diverses.

Cela me conduit à insister sur la poursuite des efforts engagés. Ainsi, le déficit français dans le commerce des aliments pour le bétail devrait pouvoir diminuer de moitié, ou presque, et les actions entreprises pour réduire notre dépendance en matière de soja devraient y contribuer. Je rappelle qu'en 1982 notre déficit dans ce domaine s'est élevé à 6,88 milliards de francs.

De même, la création de nouveaux offices par produits, aux termes de la loi du 6 octobre 1982, devra contribuer à une politique d'organisation des marchés et d'orientation des productions afin de rétablir, à terme, l'équilibre des échanges dans les filières déficitaires.

En outre, dans le cadre des orientations du IX^e Plan, l'industrie agro-alimentaire et la filière bois font l'objet d'une attention particulière pour améliorer la contribution de l'agriculture à la réalisation des objectifs économiques et sociaux de la France.

Voilà un premier point qui suscite à la fois réjouissance et inquiétude.

Mon second point concernera la perspective de la modification du paysage européen. Il en a déjà été question ce matin. L'enjeu essentiel à la veille du sommet d'Athènes, qui doit se tenir le 6 décembre prochain, c'est l'aménagement de la politique agricole commune. On connaît les facteurs de crise de cette politique.

C'est, d'abord, l'existence d'excédents agricoles lourds, qui sont la rançon de son succès, puisque les agriculteurs ont prospéré sur un marché de 230 millions de consommateurs et derrière une politique de soutien des prix. Nous sommes très largement autosuffisants pour certaines productions, celle du lait étant la plus connue puisque nous couvrons à 120 p. 100 nos besoins.

C'est, ensuite, une crise financière, car le plafond de 1 p. 100 de l'assiette de T. V. A. sera atteint l'année prochaine. En outre, certains Etats membres contestent la répartition de la charge financière, la Grande-Bretagne en tête, mais aussi la République fédérale d'Allemagne — la contestation est en quelque sorte contagieuse.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous invite à conclure.

M. Bernard Polgnant, rapporteur pour avis. Je ne rappellerai pas ici — M. le président m'incite à ne pas le faire — les propositions faites par la Commission le 28 juillet dernier.

Vous avez, monsieur le ministre, déclaré en commentant ces propositions que la France maintiendrait à tous les stades de la négociation engagée son refus de « réformes impliquant une régression, voire une stagnation de son agriculture ». Vous aurez, sur tous ces points décisifs, besoin de notre appui. Vous pouvez compter sur lui.

Il en va de même pour les négociations sur l'élargissement de la Communauté. Les deux dossiers d'ordre technique qu'il restait à traiter préalablement, celui du vin et celui des fruits et légumes, sont en bonne voie de règlement. La révision du règlement de marché intervenue le 18 octobre devrait apporter de réelles garanties aux producteurs.

Ces négociations ne doivent pas nous faire oublier les conséquences de l'élargissement sur les pays tiers méditerranéens. Il convient de ne pas déséquilibrer économiquement l'ensemble du bassin. Dans une Europe à douze, certaines productions — l'huile d'olive, les tomates, les agrumes, le vin — seraient largement excédentaires. Or, nous achetons actuellement ces produits à différents autres pays. Je crois savoir qu'une étude est en cours à Bruxelles à ce sujet. Il nous serait agréable d'en connaître les conclusions dès qu'elle sera terminée.

Le dernier point, que je ne ferai qu'aborder, concerne le respect de nos engagements à l'égard du tiers monde. Votre budget, monsieur le ministre, s'inscrit dans les perspectives ouvertes par le Gouvernement et le Président de la République : l'aide alimentaire atteindra 264 millions de francs, représentant 200 000 tonnes de céréales. J'émetts le vœu qu'à l'avenir l'on n'en reste pas au seul domaine des céréales et que d'autres produits soient également concernés, ce qui supposerait une allocation budgétaire supplémentaire.

S'agissant de l'aide au développement, je tiens à marquer le rôle que la France joue et devra jouer dans la négociation des mécanismes de la Convention de Lomé III qui doit entrer en vigueur en 1985.

Voilà, monsieur le ministre, l'essentiel des considérations que je voulais exprimer. Elles ont conduit la commission des affaires étrangères à donner un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le budget annexe des prestations sociales pour 1984 confirme, une fois de plus, la capacité du gouvernement de gauche à maîtriser des phénomènes économiques et sociaux demeurés complexes.

En effet, malgré la rigueur qui a présidé à l'établissement du projet de loi de finances, les agriculteurs n'auront pas à souffrir dans leur protection sociale.

Sans doute, beaucoup n'y prêteront pas toute l'attention que cela mérite. Il est vrai qu'un train arrivant à l'heure ne se remarque pas, alors que tout retard provoque intérêt. Le B. A. P. S. A. arrive à l'heure, c'est-à-dire qu'il risque de passer inaperçu si nous ne faisons pas connaître aux agriculteurs ses qualités.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Je vous les présenterai en trois parties : d'abord, je retracerai l'évolution des crédits, qui me permettra de montrer comment le budget consolide les progrès sociaux acquis depuis juillet 1981 ; ensuite, j'analyserai les recettes ; enfin j'appellerai votre attention, monsieur le ministre, sur quelques problèmes qui demeurent à résoudre.

Le B. A. P. S. A., qui s'élevait en 1983 à 57,25 milliards de francs devrait atteindre, en 1984, 58,9 milliards de francs, soit une augmentation de 2,9 p. 100 et, hors versement du fonds national de solidarité, de 3,6 p. 100.

Cette évolution diffère de celle des années passées. En effet, le B. A. P. S. A. avait connu en 1982 une progression de 277 p. 100 par rapport à 1981 et, en 1983, un accroissement de 12,1 p. 100 par rapport à 1982.

L'augmentation des dépenses est donc très modérée et pourrait inquiéter quant aux possibilités de maintenir les acquis.

Eh bien ! ils seront maintenus grâce à l'influence des facteurs suivants :

L'évolution prévisible modérée du niveau des prix et des salaires pour 1984 aura une influence directe sur les prestations qui, pour la plupart, sont indexées ;

Le Gouvernement entend poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de santé ;

La diminution de la population agricole se poursuit : moins 3,2 p. 100 pour les ayants droit et moins 5 p. 100 pour les enfants ; ainsi, pour les prestations familiales, malgré un relèvement de 6,2 p. 100, les sommes versées baissent de 0,38 p. 100 ;

Enfin, l'indexation se fait non plus d'après l'évolution des prix constatés, mais d'après l'anticipation de l'inflation.

J'en arrive aux grands chapitres de ce budget.

Pour l'assurance vieillesse, les crédits, qui représentent 56 p. 100 du B. A. P. S. A., augmentent de 1,6 p. 100 en un an, passant de 32,2 à 32,8 milliards de francs. Cette faible progression résulte de la diminution des effectifs des allocataires, qui devrait avoisiner, en 1984, 2 p. 100 pour la retraite forfaitaire, 1,5 p. 100 pour la retraite proportionnelle et 6 p. 100 pour le fonds national de solidarité.

Pour l'assurance maladie, les crédits s'élèvent à 18,8 milliards de francs. Ils représentent 32,7 p. 100 du B. A. P. S. A. et augmentent de 10 p. 100 par rapport à 1983.

Les prestations familiales, prestations légales, sont les mêmes pour l'ensemble de la population. Les crédits passent de 6,3 à 5,7 milliards de francs, soit une diminution de 8,9 p. 100. Nous en avons vu les raisons tout à l'heure.

L'allocation de remplacement versée aux conjoints d'exploitants agricoles en cas de maternité passe de 31,5 millions en 1983 à 26,1 millions de francs en 1984. Il faut, néanmoins, ne pas s'en tenir à cette diminution apparente de 20,5 p. 100 : en effet, les crédits prévus au budget de 1983 ont été supérieurs aux dépenses réelles. Cette prestation, malgré des améliorations successives, n'a pas connu le développement initialement prévu.

Les crédits de l'assurance invalidité diminuent très légèrement de 0,7 p. 100, passant de 759,1 à 753,2 millions de francs. Mais les crédits effectivement consommés en 1983 seraient de 524 millions seulement.

Vous pouvez donc observer que les prestations maladie voient leur part augmenter, tandis que les prestations familiales diminuent. La baisse de la natalité, alors que les prestations vieillesse restent stationnaires, traduit un double mouvement : hausse des dépenses, mais baisse des effectifs.

J'en viens aux recettes.

Le point le plus marquant est le faible relèvement des cotisations — 9,8 p. 100 — par rapport au passé. C'est une modération importante. Je rappelle qu'en 1982 la hausse était de 21 p. 100, hausse justifiée, il est vrai, par l'importance des mesures de rattrapage prises par la gauche dès juillet 1981. L'année dernière déjà, la décélération était nette puisque la hausse était de 16,50 p. 100.

Il faut ajouter que ces hausses moyennes se sont répercutées différemment sur les exploitations grâce à la mise en œuvre d'une modulation qui a permis d'introduire davantage de justice en répartissant la charge un peu plus équitablement en fonction des capacités contributives.

Je veux rappeler à l'opposition que, durant le septennat précédent, la progression était comprise entre 15,3 p. 100 en 1981 et 19,7 p. 100 en 1978, et cela sans que l'on ait à financer les améliorations décidées par la gauche dès son arrivée au pouvoir.

Malgré cette hausse limitée, la participation des agriculteurs s'accroît dans le financement du B. A. P. S. A. : leur part atteint 18,1 p. 100 en 1984, contre 15,94 p. 100 en 1978. Je précise que le premier chiffre est encore inférieur à la réalité, car il est calculé sans que soient exclus le Fonds national de solidarité, qui n'est pas spécifique aux agriculteurs...

M. Francis Geng. Et la compensation démographique !

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. ... et la compensation démographique qui résulte d'une évolution pour une part encouragée par les pouvoirs publics depuis les lois d'orientation de 1980 à 1982.

En dehors du financement direct, il faut ajouter les taxes prélevées directement sur certains produits — céréales, oléagineux, betteraves — et qui s'élèvent à 1 478 millions de francs.

Par ailleurs, les taxes sur le tabac, sur les produits forestiers, sur les corps gras alimentaires, les droits sur les alcools, la cotisation sur certaines primes d'assurance et celle qui est incluse dans la T. V. A. ainsi que quelques autres taxes sont supportées par les agriculteurs au même titre que les autres consommateurs. La même observation vaut d'ailleurs pour le financement du F. N. S. Les agriculteurs, comme les autres, s'acquittent de la vignette automobile.

S'il est difficile de chiffrer la part des agriculteurs dans ce financement, il faut néanmoins la prendre en compte pour apprécier l'effort contributif réel de ceux-ci.

Je veux également appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les cotisations dites complémentaires versées par les agriculteurs pour certaines actions de la M. S. A. et son fonctionnement. Pour 1984, elles représentent 5 400 millions, soit à peu près la moitié des cotisations prises en compte pour calculer la part des agriculteurs dans le B. A. P. S. A.

Je souligne ces faits avec gravité, car il n'est pas possible de laisser se développer l'idée que les agriculteurs seraient protégés, épargnés par l'effort de rigueur demandé à tous les Français. D'ailleurs, cet effort est sensible dans le budget puisque les cotisations s'accroissent de 9,8 p. 100 alors que les prestations marquent une augmentation limitée à 2,9 p. 100.

Ces remarques faites, permettez-moi de rappeler les chiffres des principaux chapitres de recettes.

Le financement extra-professionnel — il concerne toutes les taxes dont j'ai parlé à l'instant — représente 14 300 millions et augmente de 6 p. 100. Sa part dans le B. A. P. S. A. passe de 23,7 p. 100 à 24,2 p. 100. J'indique au passage que la cotisation sur la consommation d'alcool et de tabac que paient, pour leur part de consommation, les agriculteurs, et qui handicape gravement ces productions, ne bénéficie qu'au seul régime général et pas au B. A. P. S. A.

La compensation démographique, quant à elle, diminue : elle passe de 14 605 millions à 14 436 millions de francs.

Il est à noter que l'ensemble de l'intervention de l'Etat — T. V. A., contribution aux prestations familiales et subventions — n'augmente que de 3,6 p. 100, soit un peu plus que les dépenses, mais beaucoup moins que les cotisations.

J'exprimerai maintenant quelques préoccupations diverses.

Encore une fois, je veux évoquer les difficultés que présente la définition d'une assiette pleinement satisfaisante.

La correction du revenu cadastral sera poursuivie en 1984 par l'intégration d'une part de 40 p. 100 du revenu brut, ce qui existait déjà, et d'une part du revenu net d'exploitation de 10 p. 100, ce qui est nouveau. Cette initiative est le résultat des travaux de la commission créée en juillet 1982, lors de la conférence annuelle.

Les effets de ces mesures seront limités par un plafond, afin d'éviter des ressauts trop importants.

Cette méthode n'est cependant pas satisfaisante car elle ne permet pas de distinguer correctement l'origine des revenus à prendre en compte, ce qui serait nécessaire pour établir une comparaison valable avec les salariés.

La réforme de la fiscalité agricole, améliorant la transparence des revenus, favorisera aussi une meilleure appréhension de l'assiette.

La commission des finances s'est également prononcée pour la poursuite de la modulation des cotisations sociales en fonction des capacités contributives. Des efforts ont été faits dans ce sens. Il reste cependant une marge d'inégalités qu'il serait souhaitable de réduire encore.

La gauche a déjà fait beaucoup pour la protection sociale des agriculteurs...

M. Pierre Metals. C'est vrai !

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. ... mais il reste encore à faire et c'est sur ce point que portera la dernière partie de mon intervention.

Parlons d'abord de la retraite.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de conclure.

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Je vais terminer, monsieur le président

Depuis 1981, le montant de la retraite a été substantiellement relevé mais, pour beaucoup d'agriculteurs, il est loin d'être à parité avec celui de la plupart des salariés. Cette disparité risque d'être encore accrue par la suppression de l'I.V.D., complément de retraite, et de la prime d'apport structurelle. Il est pourtant préférable d'augmenter les retraites plutôt que les prestations du F.N.S. qui sont, quant à elles, soumises à certaines conditions d'accès.

Autre problème, et sans doute l'un des plus importants : l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite.

Cet abaissement serait justice. Les agriculteurs qui travaillent dans de dures conditions méritent bien cette possibilité.

Certes, je n'ignore pas que le coût de cette mesure est estimé à 4 ou 5 milliards de francs et il est évident que l'on ne peut le faire supporter aux agriculteurs actifs.

Je sais aussi que certains représentants de la profession y sont opposés.

Je vous encourage pourtant, monsieur le ministre, à poursuivre les consultations afin de trouver une solution à cette légitime aspiration de nombreux agriculteurs âgés.

Une autre mesure annoncée inquiète beaucoup ces agriculteurs. Elle n'est pas liée au B.A.P.S.A., mais elle constitue néanmoins un palliatif de l'absence de droit à la retraite à soixante ans : je veux parler de celle concernant l'indemnité annuelle de départ.

Vous avez annoncé sa réforme en vue d'en lier désormais systématiquement le bénéfice à l'installation d'un jeune agriculteur sur une exploitation libérée. Si les mots ont un sens, cela veut dire que des dizaines de milliers d'exploitations dont la surface est trop petite pour permettre l'installation d'un jeune ne pourront bénéficier de l'I.A.D.

Lorsque l'on sait que, en 1982, les 13 160 jeunes bénéficiaires de la D.J.A. se sont installés sur une superficie moyenne de vingt-neuf hectares, on peut avoir une idée du nombre de vieux paysans qui devraient partir sans bénéficier de l'I.A.D.

Certes, le marché foncier se détend. Mais cette modification, je le crains, n'aidera pas à la modernisation de notre agriculture et elle peut constituer un recul supplémentaire quant au droit à la retraite.

Sans doute une action nouvelle doit-elle être recherchée pour inciter les agriculteurs à laisser libres les exploitations susceptibles de permettre des installations de jeunes agriculteurs, mais peut-être vaut-il mieux rechercher des formes nouvelles répondant aux impératifs de logement liés au départ de la ferme.

Enfin, dans mon rapport écrit, j'aborde deux questions qui me paraissent importantes pour le milieu rural.

Il s'agit d'abord du développement de l'action sanitaire et sociale et tout particulièrement de l'aide à domicile aux personnes âgées et de la vaccination contre la grippe.

A ce propos, la commission des finances a adopté une observation invitant le Gouvernement à ouvrir un crédit budgétaire au B.A.P.S.A. pour financer les vaccins contre la grippe destinés aux personnes de soixante-quinze ans et plus.

Cela permettrait à la mutualité sociale agricole de conserver une part plus importante de son budget propre pour le développement de l'aide aux personnes âgées. Certes, je connais la rigueur qui a présidé à l'établissement du projet de loi de finances, mais je crois que cette dépense supplémentaire indurait, en fait, une économie sur les dépenses de soins.

Enfin, je veux également souhaiter que la protection sociale des conjoints trouve, aussi rapidement que possible, des solutions positives.

Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les commentaires que je voulais faire s'agissant du B.A.P.S.A. Après avoir retenu deux observations, votre commission des finances l'a adopté, jugeant que, dans le contexte du projet de loi de finances, il permettrait de maintenir la protection sociale des agriculteurs en 1984.

Je vous demande, mes chers collègues, de l'adopter à votre tour. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gengenwin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, après avoir entendu une série de rapports de satisfaction, vous concevez que quelques critiques peuvent aussi être formulées.

En 1984, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles atteindra 58,9 milliards de francs, soit une augmentation de 3 p. 100 seulement, inférieure de plus de moitié à l'augmentation de 6,3 p. 100 du budget général. La moitié du taux d'augmentation d'un budget dit de « rigueur », ce n'est plus la rigueur, monsieur le ministre, ce n'est plus l'austérité : c'est la misère ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mauger. C'est même la grande misère !

M. Guy-Michel Chauveau. Des mots, des mots !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Le B.A.P.S.A. de 1984, malgré quelques aspects satisfaisants, n'apporte pas les réponses attendues par les agriculteurs.

Il provoque encore, comme le prévoyait déjà mon collègue Francis Geng l'année dernière...

M. Edmond Alphandéry. Très belle référence !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. ... bien des déceptions et une certaine amertume, car il est pour l'essentiel immobile et illusoire.

M. Michel Couillet, rapporteur spécial. Ce n'est pas ce que dit la F.N.S.E.A. !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Certes, une augmentation des cotisations de 9,8 p. 100 peut sembler modérée au regard des 16,5 p. 100 de 1983 et des 21 p. 100 de 1982, mais je doute que le revenu agricole n'évolue au même rythme. Mais cela fait tout de même 48 p. 100 d'augmentation des cotisations en trois ans, monsieur le ministre !

M. Guy-Michel Chauveau. On pourrait faire le calcul sur dix ans !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Je ne citerai pour mémoire que l'augmentation des cotisations des assurances risques décidée dans le cadre du présent projet de budget, laquelle représente pour la caisse régionale d'Alsace un prélèvement de trois milliards de centimes qui devra être en partie supporté par les mêmes agriculteurs.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Et le reste de la collectivité !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Cette augmentation, modérée, des cotisations du B.A.P.S.A. ne peut dissimuler la baisse importante des prestations, le renforcement du financement professionnel, l'imperfection constante de la répartition des charges sociales. Et j'ajoute qu'elle ne peut, surtout, ni occulter ni compenser l'absence d'effort social caractérisé par l'abandon de la recherche de la parité entre les régimes, par la persistance des disparités entre les systèmes

de protection des conjoints des non-salariés. En effet, pour la deuxième fois consécutive, les cotisations augmentent plus que les prestations dont la hausse n'est que de 2,5 p. 100 — du jamais vu ! — alors qu'elle avait chaque année été supérieure à 10 p. 100 depuis 1961. C'est un simple constat.

La part des cotisations professionnelles dans les recettes du B. A. P. S. A. s'accroît : 17 p. 100 en 1983, 18,1 p. 100 en 1984, 21 p. 100 hors F. N. S.

Si l'on considère que le B. A. P. S. A. exclut les cotisations complémentaires — elles devraient y figurer pour 5 milliards de francs — et qu'il inclut la compensation démographique, soit 14 milliards de francs, ainsi que le F. N. S., on constate alors que l'effort contributif des agriculteurs s'accroît et qu'ils paient désormais des cotisations équivalent à celles de l'ensemble des salariés sans en avoir les mêmes avantages.

L'Etat, quant à lui, poursuit le désengagement amorcé en 1983. Il maintient, quoique réduite, la contribution de la caisse nationale d'allocations familiales au financement des prestations familiales, accentuant ainsi le caractère d'assistés des agriculteurs au regard des autres salariés.

La subvention allouée au B. A. P. S. A. n'augmente plus. En modifiant la présentation budgétaire des crédits et en « éclatant » dans différents postes la subvention de l'Etat, le Gouvernement espère masquer par un artifice le désengagement de l'Etat qui se manifeste par une réduction en francs courants de cette subvention.

Par ailleurs, aucun progrès notable n'a été fait pour une meilleure connaissance des revenus agricoles et donc pour une amélioration de l'assiette des cotisations. La modulation des cotisations en fonction des revenus, pour justifiée qu'elle est, n'est pas satisfaisante et demeurera aléatoire tant qu'une connaissance précise et stable des revenus individuels des agriculteurs ne se substituera pas à l'assiette actuelle servant de base aux cotisations.

Si nous en venons maintenant au détail des prestations, force est de constater que la politique d'austérité aboutit à un B. A. P. S. A. immobile, simple B. A. P. S. A. de reconduction dans lequel on ne voit guère trace d'un progrès ou d'un effort social quelconque.

Les dépenses d'assurance maladie ne devraient augmenter que de 10 p. 100 contre 13,5 p. 100 en 1983. Les dépenses de prestations familiales sont fortement réduites : 9 p. 100 de moins qu'en 1983.

La réduction du nombre des naissances de 3 p. 100 n'explique que partiellement ce fort ralentissement du rythme de progression. On a l'impression que le Gouvernement se satisfait désormais de l'effort accompli en 1982 et qui n'aurait dû marquer qu'une première étape.

Un point essentiel des revendications du monde agricole semble sacrifié : la recherche de la parité. C'est l'arrêt de l'effort d'alignement sur le régime général.

En effet, pas plus qu'en 1982 et en 1983 des progrès ne seront accomplis dans la voie de l'harmonisation des retraites agricoles prévue par le IX^e Plan et la loi d'orientation agricole.

Les pensions de vieillesse seront faiblement revalorisées et leur montant moyen, nettement inférieur au régime général, ne sera pas rapproché de celui des salariés.

Quant à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les exploitants agricoles, vous vous êtes contenté, monsieur le ministre, de répondre que cela ferait l'objet d'une concertation ultérieure avec la profession. Je vous accorde que le sujet est difficile mais l'on pourrait au moins trouver une solution dans une I. V. D. améliorée entraînant la cessation d'activité et, par conséquent, la restructuration de l'exploitation. Hélas, dans votre projet de budget, l'I. V. D. diminue de 10,3 p. 100.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Accordez-moi encore deux minutes, monsieur le président.

La faiblesse des crédits ne permettra pas non plus d'améliorer les pensions d'invalidité qui ne devraient progresser que de 5,6 p. 100 en 1984.

Bien qu'elle ne figure pas au B. A. P. S. A., je ne peux passer sous silence la faiblesse de l'action sanitaire et sociale, notamment en ce qui concerne les personnes âgées du régime agricole.

Le coût des aides ménagères aux personnes âgées, estimé en 1982 à 93 millions de francs, pèse de façon importante sur les cotisations complémentaires des agriculteurs. Cela oblige les caisses à une action restrictive par rapport au régime général, et la seule solution consisterait à « bapsariser », si je puis dire, l'aide sociale, c'est-à-dire à faire en sorte que la compensation démographique joue en faveur de l'action sanitaire et sociale.

Quant au statut des conjoints d'exploitants, il demeure apparemment un « statut introuvable ».

M. le président. Monsieur Gengenwin, il va vraiment vous falloir conclure !

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Monsieur le président, deux minutes de critiques pour l'agriculture de ce pays, ce n'est pas trop !

M. Pierre Mauger. Critiques constructives ! (Sourires.)

M. Germain Gengenwin, rapporteur pour avis. Non seulement aucune amélioration ne sera apportée en 1984 aux droits sociaux qui leur sont actuellement reconnus mais encore la reconnaissance des droits individualisés aux époux qui participent à l'exploitation est remise à plus tard.

Ce projet de B. A. P. S. A. n'apporte aucune réponse nouvelle au besoin de justice sociale du monde agricole. Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que ces critiques m'aient conduit à demander à la commission des affaires culturelles de le rejeter.

N'ayant pas été entendu, je vous informe, mes chers collègues, que la commission vous invite à l'adopter. Toutefois, elle a bien voulu retenir les quelques propositions que je lui ai soumises. M. le président m'ayant invité à conclure, je vous renvoie sur ce point à mon rapport, mais je tiens à vous faire part de la sixième observation.

La commission demande que soient incluses dans le B. A. P. S. A. les mesures de prévention de santé, en particulier les mesures de vaccination antigrippale, qui se chiffrent actuellement à environ 8 millions de francs et qui sont entièrement supportées par l'action sanitaire et sociale. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. André, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. René André, rapporteur pour avis. M. Couillet a comparé tout à l'heure le B. A. P. S. A. à un train. Je ne veux pas dire que le train va dérailler mais je crains qu'il n'arrive pas tout à fait à l'heure.

M. Jean Lecombe. En tout cas, il est sur les rails, ce qui n'était pas le cas de votre temps !

M. René André, rapporteur pour avis. Le B. A. P. S. A. ne peut en effet que nous laisser globalement insatisfaits.

Trois éléments le caractérisent : une diminution de la contribution de l'Etat, une augmentation inquiétante de la contribution des agriculteurs et une stagnation des prestations.

Le financement du B. A. P. S. A. marque en effet un désengagement de l'Etat dont l'accentuation prend des proportions inquiétantes. En 1980, l'Etat assurait 20,86 p. 100 des dépenses du B. A. P. S. A. En 1984, sa participation ne sera que de 13,80 p. 100 contre 20,87 p. 100 à la charge des agriculteurs. Si l'on additionne la subvention directe de l'Etat et la contribution de la caisse nationale d'allocations familiales, on constate que la part de l'Etat est restée identique de 1982 à 1984.

Ce désengagement incontestable de l'Etat s'accompagne d'une augmentation significative et injustifiée de la contribution des agriculteurs qui va peser lourdement sur la profession.

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. René André, rapporteur pour avis. Certes, si l'on compare l'évolution des cotisations professionnelles, mon propos peut paraître paradoxal puisque l'augmentation, de 21 p. 100 en 1982, passe à 16,5 p. 100 en 1983 et à 9,8 p. 100 en 1984. Mais celle-ci est réelle et significative si l'on compare l'évolution des prestations et des cotisations.

En effet, si, en 1982, l'augmentation des prestations était de 2,8 p. 100 supérieure à celle des cotisations, en 1983, le mouvement s'inverse et les cotisations sont supérieures de 4,35 p. 100 aux prestations. En 1984, ce mouvement s'accroît puisque le différentiel de croissance entre les prestations et les cotisations est de 6,9 p. 100 en faveur, si j'ose dire, des cotisations.

Cette hausse est d'autant plus sensible que d'autres cotisations sont versées par la profession et ne figurent pas au B. A. P. S. A. Celles-ci ont représenté en 1982 2,5 milliards de francs environ.

Cette augmentation des cotisations ne correspond pas à une sous-cotisation de la profession par rapport aux autres catégories professionnelles.

Je ne rappellerai pas les conclusions du rapport Vaillant-Laur et celles du C. E. R. C. qui établissent que, pour les cotisations d'assurance maladie, la participation des agriculteurs est en tous points normale et comparable à celle des autres catégories professionnelles, certains agriculteurs ayant subi dans les années passées des augmentations de 30 à 40 p. 100.

Cette augmentation des cotisations va obérer lourdement un revenu agricole en baisse.

M. Pierre Mauger. Tout à fait !

M. René André, rapporteur pour avis. Elle n'est pas justifiée par une augmentation du revenu agricole. Certains situent en 1984 la baisse du revenu agricole. Celle-ci se situera vraisemblablement — je préfère prendre une fourchette assez large — entre 5 et 15 p. 100.

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture. Monsieur le rapporteur, puis-je vous interrompre ?

M. René André, rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de M. le rapporteur pour avis.

M. le ministre de l'agriculture. Je tiens à préciser à l'Assemblée qu'aucune des estimations des bureaux d'études privés ou des organismes officiels français et européens n'avance un chiffre d'une baisse du revenu agricole de 15 p. 100 en 1983. Le point bas des prévisions les plus pessimistes, sur lesquelles je ne suis évidemment pas d'accord, est moins 7 p. 100. Mais d'autres évaluations parviennent à zéro.

La fourchette va donc de zéro à moins 7 p. 100 en prenant les points extrêmes des différentes estimations. Avancer le chiffre de moins 15 p. 100, c'est du terrorisme intellectuel et de la démagogie ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. René André, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je n'ai pas la mentalité d'un terroriste, ni celle d'un démagogue. J'ai choisi une fourchette de moins 7 à moins 15 p. 100. Vous la contestez : c'est sans doute que nous n'avons pas les mêmes lectures. Mais même avec une baisse de 7 p. 100 vous n'auriez pas lieu d'être particulièrement satisfait ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

D'ailleurs, la première partie du projet de loi de finances que vous venez d'adopter en première lecture, mes chers collègues, va aggraver les charges de la profession. Je pense au fameux article 20 sur lequel je souhaite que nous puissions revenir en seconde lecture.

Cette augmentation des cotisations est d'autant plus mal ressentie qu'elle est supérieure au taux d'inflation prévu alors que celle des prestations est inférieure à ce taux. Cela signifie que, dans le projet de budget pour 1984, les agriculteurs vont payer plus pour avoir moins.

Cette augmentation des cotisations ne s'accompagne malheureusement pas d'une amélioration de la protection sociale des agriculteurs. Les revalorisations intervenues se situent généralement à un niveau inférieur au niveau général des prix ; plusieurs prestations vont donc voir leur pouvoir d'achat baisser au cours des années 1983 et 1984 et je vous renvoie à mon rapport pour le détail de l'évolution. D'autres prestations vont diminuer et ce n'est pas parce qu'elles dépendent du régime général qu'il faut pour autant les passer sous silence. Je fais ici allusion à la réduction de moitié de la majoration de la première fraction de l'allocation postnatale à partir du troisième enfant.

On ne peut pas proclamer qu'on mène une grande politique familiale et, dans le même temps, diminuer les allocations postnatales à partir du troisième enfant ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre Mauger. Vous avez tout à fait raison : c'est de l'incohérence !

M. René André, rapporteur pour avis. Par ailleurs, les agriculteurs ne bénéficient toujours pas de certaines prestations et, alors que leur métier est pénible et les use prématurément, ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas bénéficier de la retraite à soixante ans. Certes, cela pose des problèmes, mais nous devons tous chercher une solution qui donne satisfaction aux justes revendications du monde agricole.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Vous êtes contre la retraite à soixante ans !

M. René André, rapporteur pour avis. Et pourquoi les agriculteurs, dont les risques d'accidents du travail sont supérieurs à ceux des autres catégories professionnelles, ne pourraient-ils pas bénéficier d'indemnités journalières ou de possibilités de remplacement lorsqu'ils doivent interrompre leur activité ?

Enfin, le monde agricole ne comprend pas pourquoi ses retraités, ses veuves et ses invalides sont traités différemment du reste de la communauté nationale.

M. Pierre Mauger. Excellente remarque !

M. Pierre Metais. Vous avez eu vingt-trois ans pour mettre fin à cette discrimination !

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur.

M. René André, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

La commission est unanime à estimer qu'il convient d'étudier très sérieusement une réforme de la protection sociale agricole. Celle-ci a été suffisamment critiquée les années précédentes pour que je ne revienne pas sur ce point.

Il faut parvenir à une parité entre les régimes de protection sociale et tendre, ce qui est au moins aussi important, vers une répartition plus équitable des cotisations, en veillant à ne pas instaurer une solidarité professionnelle plus grande dans le régime agricole que dans le régime général. Je crains à cet égard que le déplaçonnement des cotisations AMEXA ne donne lieu à des réactions.

Cette répartition plus équitable passe par une meilleure connaissance du revenu réel des agriculteurs et par la mise en place d'un financement qui tiendra compte de la qualité réelle d'exploitant agricole ou d'ancien exploitant agricole ainsi que des capacités effectives de cet authentique exploitant agricole.

J'avais recommandé aux membres de la commission de la production et des échanges de ne pas adopter ce budget ; je n'ai pas été suivi.

Plusieurs députés socialistes. Heureusement !

M. René André, rapporteur pour avis. Je continue à penser que le budget de l'agriculture est globalement insatisfaisant : aussi, j'invite mes collègues de l'opposition à ne pas le voter. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. Les rapporteurs s'adressent généralement à l'ensemble de l'Assemblée, mon cher collègue !

Nous en avons terminé avec les exposés des rapporteurs. Les orateurs inscrits sont au nombre de dix-sept. Je les invite à bien vouloir respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre de l'agriculture, après des calamités naturelles très graves — inondations, sécheresse — qui ont entamé le potentiel agricole français, après le départ de votre prédécesseur de la rue de Varenne, les agriculteurs et les consommateurs étaient en droit d'espérer que le nouveau ministre de l'agriculture serait l'acteur de l'équilibre dans la gestion de ce secteur.

Force nous est de constater, comme vous-même, mais plus intensément car nous sommes l'opposition, que ce projet de budget est bien la troisième calamité agricole ! *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* S'ajoutant à celles que j'ai déjà citées et aux agressions que le monde agricole a subies depuis 1981, « ce budget est réellement un très mauvais budget » — et je ne fais que vous citer.

Ce qui est grave, c'est que ce budget intervient, avec ses lourdes faiblesses, à un moment où le potentiel et l'outil de travail agricoles devraient être encouragés et améliorés à un moment où trois événements importants vont se succéder sous nos yeux et où l'agriculture française devrait être en mesure de répliquer.

La situation de l'agriculture mondiale et les problèmes liés à la faim dans le monde obligent les Etats à approfondir leur réflexion et à accentuer leur action.

La situation de la Communauté économique européenne, que vous évoquerez dans quelques jours à Athènes, oblige les Etats membres à reconsidérer leur attitude face à la Communauté.

Enfin, troisième défi pour l'agriculture française : l'entrée éventuelle de la péninsule ibérique dans la C.E.E.

Ces trois événements confrontent de plein fouet notre agriculture à son devenir.

Avant d'aborder le fond du sujet, j'évoquerai un problème de morale politique. De deux choses l'une. Ou, comme vous l'avez déclaré, vous trouvez votre budget mauvais, et votre devoir est de démissionner. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Pierre Metais. Ne soyez pas ridicule !

M. Jacques Godfrain. Ou vous le jugez satisfaisant, et vous acceptez de ce fait le risque de torpiller l'agriculture française. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Godfrain. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Si le débat commence de cette façon, nous n'allons honorer ni la démocratie ni cette maison.

M. Pierre Metais. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Il est, hélas ! parfaitement compatible qu'un budget ne se présente pas au mieux pour un secteur de l'activité gouvernementale mais qu'il s'intègre dans une politique globale de rétablissement des finances publiques justifiée qui implique que des budgets sectoriels ne soient pas très bons.

M. Francis Geng. Quelle dialectique !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Il aurait alors fallu démentir plus tôt des propos de vous cités dans la presse selon lesquels, à votre avis, ce projet de budget était mauvais. D'autres ministres ont démissionné avant vous ! Tel ministre de l'agriculture, devenu par la suite Premier ministre, a quitté son poste parce qu'il était en désaccord sur certains points avec le Président de la République.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous voulez parler du ministre qui a institué les montants compensatoires ?

M. Jacques Godfrain. Plus récemment, un ministre de l'industrie et un ministre du commerce extérieur, de vos amis, sont partis à leur tour parce qu'ils étaient en désaccord avec la politique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le ministre de l'agriculture. Je ne vous ferai pas ce cadeau !

M. Jacques Godfrain. Si vous estimez, comme vous venez de l'indiquer, que votre budget n'est pas aussi mauvais que cela, c'est peut-être parce que, pour un socialiste, un budget de l'agriculture dont la croissance est inférieure à celle du projet de loi de finances n'est pas mauvais.

Vous êtes un ministre socialiste d'un gouvernement socialo-communiste *(rires sur les bancs des socialistes)* et ce ne sont pas quelques boutades sur l'agriculture qui nous empêcheront de penser que vous rompez avec ce qui a été fait avant vous.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Heureusement !

M. Jacques Godfrain. Du reste, M. Tavernier a refusé ce matin de se référer à l'exploitation agricole de type familial.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Qu'est-ce que vous racontez ? C'est faux !

M. Jacques Godfrain. Vous avez refusé de citer l'exploitation agricole familiale.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Contrevérité !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Tels sont les critères principaux de la gestion socialiste. Vous les appliquez à l'agriculture comme ailleurs. Pour vous, priorité doit être donnée au fonctionnement sur l'investissement et l'Etat doit accroître son emprise au détriment de l'initiative individuelle.

M. le ministre de l'agriculture. L'Etat se désengage-t-il ou accroît-il son emprise ? Choisissez, car votre raisonnement n'est pas clair !

M. Jacques Godfrain. Attendez donc la suite, monsieur le ministre, vous verrez que vous ne pourrez rien répondre ! *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Pierre Metais. Quelle vedette !

M. Jacques Godfrain. Refuser l'investissement, c'est conduire les agriculteurs à voir leurs marges financières se réduire alors que celles-ci diminuent déjà sous l'effet de la hausse des coûts de production. Ceux-ci augmentent à un rythme explosif, qu'il s'agisse des prestations sociales agricoles, du prix du carburant, des engrais, des aliments pour le bétail ou des impôts. Et pendant ce temps, les prix agricoles stagnent ou augmentent dans des proportions qui n'ont rien à voir avec l'augmentation des coûts.

Investir en agriculture, c'est donner la possibilité de lancer des programmes de grands travaux. Or, ce matin même, on a indiqué la faiblesse des crédits en faveur du remembrement et des adductions d'eau. Pourtant, dans plusieurs départements, certaines exploitations agricoles doivent « tourner » en charriant l'eau.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Cela prouve que vous n'avez rien fait !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est de l'autocritique !

M. Jacques Godfrain. Quant à l'enseignement agricole, vous allez sans doute vous glorifier cet après-midi, monsieur le ministre, des crédits qui lui sont consacrés.

M. Bernard Poignant, rapporteur pour avis. Quelle mauvaise intervention !

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. C'est une calamité supplémentaire !

M. Jacques Godfrain. L'augmentation des crédits privilégie cependant le fonctionnement par rapport à l'investissement.

Alors qu'il faut donner aux agriculteurs la possibilité d'accéder aux crédits pour investir, vous supprimez les prêts à moyen terme ordinaires.

Investir dans le monde agricole, c'est permettre aux régions de montagne et de piémont de bénéficier d'aides substantielles compensant les handicaps de coût dus au relief, à l'hydrologie et au climat. Avec la loi de décentralisation, les régions de plaine vont se maintenir mais les régions les plus pauvres iront s'appauvrissant.

Investir, c'est aider les jeunes à s'installer sur des terres libérées.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est ce que vous n'avez pas fait !

M. Jacques Godfrain. Mais l'indemnité viagère de départ, considérée comme un complément de retraite, est quasiment supprimée et vous refusez au monde agricole la retraite à soixante ans alors qu'elle permettrait à des jeunes de s'installer. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Investir dans ce domaine agricole, ce serait augmenter les crédits pour la prophylaxie animale. Lorsqu'un jeune s'installe et achète un cheptel, bovin ou ovin, il doit savoir qu'en cas d'épidémie, de brucellose par exemple, les primes d'abatage qu'il percevra lui permettront d'acheter un troupeau sain. Mais vous réduisez les primes et vous brisez l'espoir des jeunes. D'ailleurs, il y aurait dans vos cartons un projet tendant à faire passer les directions des services vétérinaires sous l'autorité du ministre de la consommation !

Quant à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs, cette prime de bilan, il est vrai qu'elle a augmenté depuis deux ans et demi. (Ah ! sur les bancs des socialistes.)

Mais la vie d'une entreprise, agricole ou industrielle, dépend de son compte d'exploitation et pas uniquement de son bilan. Lorsque toutes les conditions sont réunies — c'est le cas actuellement — pour que le compte d'exploitation agricole soit déficitaire, ce n'est pas une augmentation de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs qui les encouragera à continuer.

Ce budget se caractérise par un refus d'investir, par un refus de donner aux agriculteurs français une raison d'espérer. Ce budget est un véritable budget d'euthanasie de l'agriculture française. (Exclamations sur les bancs des socialistes.) C'est un mauvais budget, parce qu'il correspond à votre gestion socialiste qui fait passer le fonctionnement avant l'investissement. C'est un mauvais budget, car, conformément à la doctrine socialiste, il accroît l'emprise de l'Etat. Mais comme vous n'avez pas les crédits pour justifier l'accroissement de cette entreprise, vous vous en prenez à l'agriculture.

Lorsque vous étiez ministre du Plan, vous avez lancé des études sur ce que vous appelez l'économie sociale : faute de distribuer des crédits, vous distribuez de bonnes paroles.

M. Clément Théaudin. Avec vous, c'est l'almanach Vermot !

M. Jacques Godfrain. Le maître mot de votre action, monsieur le ministre, c'était : mutualisme. Or qu'avez-vous fait du mutualisme ? Vous vous en servez pour accroître le rôle de l'Etat. C'est ainsi que vous « banalisez » le Crédit agricole en l'assujettissant à la logique de la nationalisation des banques. Votre volonté de saccager l'esprit mutualiste...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Godfrain. ... qui est le résultat d'un effort multi-décennal des agriculteurs, est sans précédent.

Vous fiscalisez les assurances mutuelles agricoles alors qu'elles avaient leur spécificité, que les agriculteurs en avaient fait leur affaire et qu'elles fonctionnaient bien. Voilà que vous y introduisez les fonctionnaires de la rue de Rivoli !

De même, les agriculteurs étaient disposés à accepter la création des offices à condition qu'ils soient gérés dans un esprit paritaire, dans un esprit de coresponsabilité, comme l'était le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles créé par les lois de 1960.

Si vous augmentez l'emprise de l'Etat sur l'agriculture par des mesures strictement idéologiques, c'est que vous ne faites pas confiance à ceux que vous prétendez défendre. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Quelle médiocrité !

M. Jacques Godfrain. Ce budget est mauvais. D'ailleurs, vous-même ne l'approuvez pas, ainsi que vous l'avez déclaré à la réunion des parlementaires socialistes.

M. Didier Chouat. Vous y assistiez ?

M. Claude Michel. Ils avaient encore placé des micros !

M. Jacques Godfrain. Ce budget démontre que vous abordez les problèmes de l'agriculture avec un esprit d'abstraction. Je vais vous prouver par des exemples à quel point vous négligez les réalités pratiques.

Prenons, par exemple, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun. En arrivant, vous avez trouvé un accord sur ce point ; mais reprenant à votre compte notre plan « grand Sud-Ouest », vous avez lancé récemment, devant le conseil régional de Languedoc-Roussillon, l'idée d'un bureau d'études chargé d'examiner toutes les implications de l'entrée de ces deux pays dans la Communauté. C'est-à-dire que vous réduisez ce problème de dimension nationale à un problème régional. La preuve en est apportée par votre accord sur les fruits et légumes qui se limite strictement au cadre régional.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Godfrain ?

M. Jacques Godfrain. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je tiens tout de même à redresser des contrevérités, afin de ne pas laisser égarer l'opinion publique.

Le nouveau règlement des fruits et légumes est un règlement international. Il concerne plusieurs dizaines de produits originaires de toute la Communauté et de différentes régions françaises ; il n'est donc pas exclusivement régional. Bien sûr, c'est dans le Midi que poussent le plus de fruits et légumes. Toutefois, le Val-de-Loire, l'Alsace et une grande partie de l'Ouest sont également largement concernés par cet accord.

Vous ne trouverez donc nulle part, monsieur le député, une quelconque mention qui vous permette de parler comme vous venez de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun pose d'autres problèmes que celui des fruits et légumes. C'est ainsi que, s'agissant des productions céréalières, je suis convaincu non seulement que les régions méridionales seront touchées mais aussi que les marchés seront bouleversés depuis la Picardie jusqu'au Bassin parisien.

Ensuite, le Midi ne sera pas la seule région française à être concernée par les problèmes de montagne qui ne manqueront pas de surgir, étant donné que la quasi-totalité du territoire espagnol est en zone de montagne et que la moitié du territoire français se trouve en zone de haute montagne, montagne ou piémont. Dès lors, les crédits affectés à la montagne par la Communauté devront être versés à l'ensemble de la France et pas seulement à une région. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Autre preuve de cet esprit d'abstraction avec lequel vous abordez les problèmes agricoles : le problème des quantums.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il faut lui acheter un dictionnaire, il ne sait pas ce que signifie le mot « abstraction » !

M. Jacques Godfrain. La doctrine socialiste a longtemps voulu appliquer un quantum à partir d'un certain niveau de production. Le quantum, c'est votre ligne directrice de la production agricole. C'est une erreur, parce que le quantum est la condition même pour priver le petit ou le moyen agriculteur de tout espoir d'arriver au seuil de rentabilité, donc de se maintenir.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il n'a rien compris !

M. Jacques Godfrain. Le système du quantum se retourne contre l'agriculteur...

M. Francis Geng. C'est exact !

M. Jacques Godfrain. ... car il décourage le petit agriculteur de devenir un vrai agriculteur.

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. Bernard Poignant, rapporteur pour avis. Voilà une intéressante distinction ! Selon vous les « petits » agriculteurs ne sont pas des « vrais » agriculteurs !

M. Jacques Godfrain. Sur le plan des principes, il est difficile d'accepter cette théorie du quantum, pour laquelle vous avez d'ailleurs de sérieuses complications à Bruxelles. En effet, à un moment où le monde a faim, encourager l'agriculture à moins produire au-dessus d'un certain seuil est moralement inacceptable. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Godfrain, je vous invite à conclure.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le président, je vous demande de déduire de mon temps les interruptions dont j'ai été l'objet.

M. le président. Elles l'ont été, monsieur Godfrain.

M. Jacques Godfrain. En matière de règlement ovin — je sais que vous avez trouvé celui-ci en arrivant à votre ministère et, pour ma part, à l'époque, j'avais dit que j'aurais préféré qu'il soit meilleur — vous allez vous rendre à Bruxelles, monsieur

le ministre, bien désarmé. La négociation ne permettra pas aux agriculteurs des régions ovinnes de montagne et de zones difficiles de conserver l'espoir de rester sur leur exploitation. Et comme toute autre activité est impossible dans ces régions, ils vont aller gonfler les statistiques du chômage. En réalité, dans ce domaine également nous retrouvons le vieux rêve socialiste selon lequel le prix national doit s'aligner sur le prix mondial.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Où avez-vous vu cela ?

M. Jacques Godfrain. Je ne dirai rien des montants compensatoires monétaires, car il ne s'agit pas d'un problème européen. Ils étaient à peu près nuls quand la gauche est arrivée au pouvoir.

M. Francis Geng. C'est juste ! C'est l'héritage !

M. Jacques Godfrain. En vérité, les montants compensatoires monétaires sont simplement l'illustration d'un problème franco-français.

M. Guy-Michel Chauveau et M. Didier Chouat. C'est faux !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Encore une lecture erronée !

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, d'autres sujets mériteraient d'être évoqués, mais le temps de parole qui m'est imparti m'empêche de les aborder.

Toutefois, je suis sûr que nombreux sont ceux — et peut-être en faites-vous partie — qui veulent essayer de comprendre comment et pourquoi Jacques Chirac a laissé dans l'esprit des agriculteurs un souvenir marquant.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il a laissé le souvenir des montants compensatoires !

M. Bernard Poignant, rapporteur pour avis. Et celui de la disparité entre les agriculteurs !

M. Clément Théaudin. Et le doublement du chômage !

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Il a laissé le souvenir des aides directes, c'est-à-dire de la facilité et de la démagogie !

M. Jacques Godfrain. Les agriculteurs eux-mêmes reconnaissent que ce que je dis est exact. Il ne suffit pas de parler d'agriculture pour comprendre les agriculteurs et s'en faire aimer.

Il faut affirmer que l'agriculture c'est la survie du monde : tels sont les propos que tenaient, à cette tribune, il y a dix ans, le ministre de l'agriculture.

Il faut aussi savoir se dépouiller de l'uniforme verbal des théoriciens et parler vrai.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Commencez donc vous-même !

M. Jacques Godfrain. C'est à ce prix, monsieur le ministre, que vous trouverez une crédibilité indispensable. Or vous ne l'avez pas.

Je vois mal comment vous pourrez vous présenter, dans quelques jours à Athènes, en position de force pour négocier avec nos partenaires européens alors que vous êtes en position de faiblesse au sein du gouvernement français qui ne vous a pas accordé un bon budget.

En 1965, le général de Gaulle a imposé l'Europe à nos partenaires. En 1973, Jacques Chirac a poursuivi dans cette voie. En 1983, vous serez, à Athènes, le fossoyeur des ambitions de l'agriculture française. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Simpliste ! On n'est pas au congrès du R. P. R. !

M. Jacques Godfrain. C'est pourquoi, monsieur le ministre, dimanche après dimanche, agriculteurs et consommateurs se tournent vers l'opposition avec, dans les yeux, ce que les paysans appellent l'espoir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Ravassard.

M. Noël Ravassard. La discussion budgétaire est l'occasion, chaque année, non seulement d'étudier le détail de la répartition des crédits, les choix dont ils sont le fruit, et les orientations qu'ils impliquent, mais également de jeter un regard sur les grands axes de la politique agricole du Gouvernement que vous élaborez et mettez en œuvre, monsieur le ministre.

Le budget est, cette année, un budget charnière, décisif pour la réussite de la politique du Gouvernement de la France qui a été mise en œuvre depuis deux ans. C'est un budget de rigueur qui permettra de rétablir les grands équilibres économiques.

La rigueur n'a pas épargné, cela a été souligné, le budget de l'agriculture, bien que la progression du montant des crédits de 4,3 p. 100 ne doive pas cacher celle de l'ensemble des dépenses de l'Etat en faveur de l'agriculture, qui atteint près de 100 milliards de francs. Ce budget, contrairement à ce que certains ont prétendu, ne doit pas hypothéquer l'avenir de l'agriculture.

C'est un budget charnière, puisqu'il est le premier de la IX^e loi de plan. Ses priorités sont donc celles du Plan.

L'agriculture, qui n'a pas de programme prioritaire d'exécution propre, ainsi que certains n'ont pas manqué de le rappeler, figure cependant dans huit programmes prioritaires d'exécution sur douze. Ce choix, nous l'avons fait lors du vote de la première loi de IX^e Plan, l'agriculture contribuant au même titre que les autres secteurs aux batailles que nous livrons.

Ainsi que je vous l'ai entendu dire, monsieur le ministre, il est peut-être meilleur pour l'agriculture qu'elle soit reconnue à part entière en tant que force productive contribuant à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du pays.

Le choix d'intégrer ce secteur d'activité essentiel à l'ensemble de l'économie m'apparaît parfaitement logique et sans doute plus efficace que celui de l'inclure dans un programme prioritaire d'exécution particulier qui aurait risqué d'enfermer l'agriculture dans un ghetto, ce que personne ne souhaite, surtout pas les agriculteurs.

Que ce soit dans les domaines de l'emploi, du redressement du commerce extérieur, de l'aménagement et du développement rural, l'agriculture, les industries agro-alimentaires et les activités de la forêt joueront leur rôle.

Quelles sont les priorités ?

Il s'agit de maintenir notre agriculture en expansion et de faire participer un maximum d'agriculteurs à la réussite. Pour cela, il convient de diversifier les modèles de production, d'améliorer la compétitivité en donnant la priorité à la recherche et au développement pour le plus grand nombre, de continuer à mettre en œuvre la solidarité des agriculteurs entre eux — je rappelle que ce secteur socio-professionnel est l'un de ceux dans lesquels les écarts de revenus sont les plus importants — mais aussi celle des autres secteurs avec l'agriculture.

Dans la bataille de l'emploi, nous avons intérêt à maintenir une agriculture forte. D'après la nomenclature des comptes de la nation, l'emploi agricole productif au sens strict — c'est-à-dire secteur tertiaire exclu — est le premier par les effectifs avec 1 785 000 emplois en 1982 : les agriculteurs sont au nombre de 1 200 000 dont 800 000 agriculteurs à temps complet. Si l'on y ajoute les industries agro-alimentaires, on arrive à un total de 2 350 000 emplois.

Il faut également souligner que chaque emploi agricole productif en induit d'autres, non seulement en amont, dans des secteurs industriels tels que ceux des machines agricoles, des engrais, des produits phytosanitaires et des aliments du bétail, mais aussi en aval dans le secteur agro-alimentaire.

Nous avons fait le choix, pour des raisons tant sociales qu'économiques, de maintenir un maximum d'agriculteurs sur des exploitations viables. Pour cela, le Gouvernement met en place, depuis deux ans, une politique volontariste d'installation des jeunes. Le doublement de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs au 1^{er} janvier dernier est reconduit, accompagné d'un système original de préinstallation. En outre, la mise en place d'une société d'épargne foncière agricole devrait permettre de drainer l'épargne en faveur de l'installation des jeunes sur des terres en location. La S. E. F. A. est un excellent outil, je me plais à le souligner.

Monsieur le ministre, nous attendons également une politique foncière réaliste et efficace, et néanmoins ambitieuse, qui mette fin au laxisme introduit dans le domaine du contrôle des structures par la loi d'orientation du 4 juillet 1980. Je vous demande, au nom de mes collègues de la majorité, que le texte annoncé en ce domaine vienne le plus vite possible.

Pour notre commerce extérieur, nous avons intérêt à maintenir une agriculture forte, car elle joue un rôle prépondérant dans l'équilibre de notre balance commerciale.

La France, en raison de l'étendue de ses terres agricoles et de ses conditions naturelles, possède une vocation agricole dont nous devons tirer le maximum. D'ailleurs, en 1982 — et ces résultats sont particulièrement intéressants — la balance commerciale de l'agro-alimentaire a connu un solde positif de plus de 18 milliards de francs.

Une agriculture forte garantit notre indépendance nationale, puisque l'autosuffisance est atteinte pour les produits de base, et l'indépendance de notre politique extérieure, en particulier avec les pays en voie de développement, grâce à nos excédents alimentaires.

Nous devons donc, et ce sont bien les objectifs du IX^e Plan, améliorer l'efficacité de la filière agro-alimentaire, consolider la couverture des besoins intérieurs et développer les exportations.

Pour améliorer l'efficacité de la filière agro-alimentaire, les principales actions prioritaires porteront sur les investissements productifs, la maîtrise des coûts de production, la formation des hommes, l'innovation technologique et sa diffusion la plus large possible auprès des agriculteurs et des industries agro-alimentaires. D'ailleurs les contrats de plan Etat-région y contribueront.

Je citerai un certain nombre de points forts dans cet ensemble.

L'ensemble recherche-formation-développement devra rattraper au plus vite le retard pris sur nos partenaires. Il y a là des complémentarités d'action, et il est absolument nécessaire de décloisonner.

Je note avec satisfaction que la D. G. E. R. a été un secteur relativement privilégié dans le budget de l'agriculture, puisque ses effectifs augmentent de quatre-vingt-seize postes et que ses crédits de fonctionnement progressent de façon significative : 12,2 p. 100 pour l'enseignement public ; 27,8 p. 100 pour l'enseignement privé.

Soulignons également que l'ensemble des crédits concernant la rémunération et la formation du personnel de l'enseignement technique agricole figure dans le programme prioritaire d'exécution n° 2. Je tiens toutefois, monsieur le ministre, à vous faire part de mon regret de constater que dans ce programme prioritaire d'exécution consacré à la formation, qui représente 28 p. 100 de l'ensemble des douze programmes prioritaires d'exécution, la dotation du ministère de l'agriculture n'entre que pour 8 p. 100.

Au programme prioritaire d'exécution n° 3 figurent les crédits affectés à l'expérimentation dans les exploitations annexées aux établissements agricoles.

Selon moi, les établissements d'enseignement pourraient exercer plusieurs fonctions sur le plan du développement, notamment par des actions d'expérimentation et de démonstration où les enseignants auraient un rôle technique important à jouer. La somme inscrite à cet effet va dans le bon sens.

Une réflexion sur le développement a été engagée depuis deux ans. De très nombreux responsables ont participé à cette démarche qui a abouti, au mois de février 1983, aux états généraux du développement. Un foisonnement d'idées et de propositions s'est alors manifesté.

Vous souhaitez donner, nous le savons, une suite concrète à ce débat par une réforme du développement. Je forme le vœu, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez, si possible, où en sont les travaux sur ce point. La réforme projetée est indispensable pour la mise en place, dans l'agriculture, d'une politique de progrès afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs de bénéficier d'améliorations jusqu'alors réservées à quelques-uns.

Il s'agit également des investissements productifs collectifs, en particulier dans le domaine de l'hydraulique : pour l'irrigation et le drainage, nous avons pris un retard considérable sur nos voisins. En faveur de cette action, 500 millions de francs sont inscrits dans le P. P. E. n° 1.

Il s'agit aussi des industries agro-alimentaires, secteur d'avenir, secteur-clef de l'économie : deuxième branche de notre industrie, elles emploient plus de 500 000 personnes dans 60 000 entreprises, implantées le plus souvent en milieu rural et dont les effectifs restent relativement stables.

Les industries agro-alimentaires associées à l'agriculture permettent à la France d'être le deuxième exportateur mondial de produits agro-alimentaires, après les Etats-Unis. C'est donc un secteur déterminant pour notre balance commerciale, mais aussi pour le maintien des grands équilibres, sociaux et économiques, en milieu rural, en particulier dans les zones en voie de désertification. Il est le plus souvent largement tributaire de son approvisionnement en produits agricoles — inversement, son développement influe sur le revenu agricole.

Cette priorité est marquée dans le budget. Les moyens d'intervention de l'Etat pour les industries agro-alimentaires sont reconduits. La dotation du fonds d'intervention stratégique, portée à 83,6 millions de francs en autorisations de programme, augmente de 93 p. 100.

Toutefois, je regrette que la prime d'orientation agricole suive la norme de diminution globale des dépenses en capital, soit une baisse de 10 p. 100 en autorisations de programme, car cette prime, particulièrement adaptée pour apporter une aide efficace à une entreprise, était susceptible de consolider l'implantation et l'essor de celle-ci.

Comme dans les autres secteurs, un effort particulier en faveur de l'aspect commercial de nos industries devra être consenti afin qu'elles soient plus présentes sur les marchés internationaux. Des crédits seront dégagés en priorité pour améliorer l'accroissement des fonds propres des entreprises dans des secteurs reconnus comme prioritaires au sein de cette branche.

Nous avons pris conscience de la nécessité d'une politique de filières : elle se concrétise maintenant par la mise en place des offices par produits dont nous avons voté la création l'année dernière.

Déjà, les conseils de direction, les directeurs et les présidents, ont été nommés. Les assemblées, qui se sont réunies, ont voté leurs budgets pour 1983. Les offices dans leur ensemble devraient être en fonctionnement au 1^{er} janvier 1984. C'est montrer que vous n'avez pas perdu de temps, monsieur le ministre.

Les offices d'ailleurs ont bénéficié d'une priorité réelle dans ce budget, conformément à nos vœux, puisqu'ils reçoivent des crédits en augmentation de près de 10 p. 100 et que trente-cinq postes nouveaux sont créés pour leur fonctionnement.

En outre, bénéficieront d'actions sélectives les secteurs de production déficitaires, en particulier, le bois, le porc, les ovins, le secteur horticole et celui des fruits et légumes. Les actions concernant ces secteurs sont d'ailleurs inscrites dans le programme prioritaire d'exécution n° 7.

Il est prévu aussi de valoriser au maximum nos exportations de céréales, atout majeur de notre commerce extérieur agro-alimentaire.

Enfin, pour atteindre l'objectif de solidarité inscrit dans le IX^e Plan, un effort considérable en faveur de la connaissance des revenus agricoles devra être accompli.

Cette amélioration est indispensable pour parvenir à une distribution plus équitable des aides de l'Etat et pour leur donner la plus grande efficacité économique. Tous les moyens, statistiques ou individuels, pour faire progresser la connaissance des revenus doivent être mis en œuvre afin d'adapter au plus près les interventions publiques à la réalité diverse des exploitations.

La fiscalité agricole directe, en particulier, devra être mieux adaptée : dans ce sens, des mesures fiscales sont inscrites dans la deuxième partie du projet de loi de finances.

En fait, ces mesures constituent une véritable réforme de la fiscalité agricole. Elles répondent à trois objectifs fondamentaux : meilleure justice fiscale, meilleure adaptation de la fiscalité à la spécificité agricole et création d'un outil de gestion utilisable par un maximum d'agriculteurs.

Il s'agit de permettre à la majorité des exploitants d'avoir accès, d'ici à 1988, à un régime fiscal réel supersimplifié. Actuellement, il existe un « mini-réel », dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est au moins aussi compliqué que le « réel » normal. D'ailleurs, de nombreux agriculteurs choisissent directement le régime réel normal plutôt que le « simplifié » actuel !

C'est pourquoi les modalités d'application du nouveau régime seront d'une grande importance pour la réussite de la réforme : il faut, monsieur le ministre, instituer un régime réellement simplifié, ce qui ne signifie pas simpliste quand même !

Actuellement, seuls 5 p. 100 des agriculteurs sont concernés par le régime du réel. La réforme devrait entraîner une augmentation considérable de leur nombre jusqu'en 1988 — la moitié des agriculteurs devraient d'ici-là passer à un régime réel.

Plusieurs mesures devraient permettre une meilleure adaptation à la spécificité agricole, en particulier, pour ce qui est des avances aux cultures jusqu'à présent comptabilisées en charges, qui seront réintégrées en stocks. Pour les stocks à rotation lente le mécanisme devrait éviter à l'agriculteur d'être taxé sur un revenu latent, non disponible.

En ce moment, il existe une ambiguïté entre cette notion de stock à rotation lente et celle d'outil de production. Comment considérer une vache laitière, par exemple ? C'est un bien non amortissable mais qui, cependant, pourrait être considéré comme un investissement.

Et puis, il faut parler aussi de l'aménagement des prêts les moins bonifiés, les M. T. O. que le monde agricole ne manquera pas de regretter : c'est déjà le cas — à cette tribune des intervenants les regretteront encore.

Les M.T.O. vont donc être modifiés et il serait d'un très grand intérêt que vous nous rassuriez quant à la possibilité qu'auront les exploitants de recourir, auprès des caisses régionales de crédit agricole, à des emprunts financés par des ressources de Codévi — je pense aux matériels, aux bâtiments, mais aussi à l'hydraulique. Le succès des Codévi, auprès du crédit agricole, a été réel et incontestable. Il serait juste, je crois, que le crédit agricole puisse disposer d'une partie substantielle de cette collecte en faveur de sa clientèle agricole.

J'en viens au fonds national des calamités agricoles.

Il y a quelques jours, vous étiez devant les agriculteurs de mon département, l'Ain : cette année, ils ont rencontré d'énormes difficultés puisque, aux inondations de printemps a succédé une sécheresse bien pire que celle de 1976. Les mesures que vous avez prises en leur faveur ont été les bienvenues et ils vous l'ont dit. Mais je tenais à vous en remercier, même si les agriculteurs souhaitent davantage de rapidité dans l'exécution de ces mesures. A l'évidence, on peut toujours souhaiter mieux !

Monsieur le ministre, je vous pose la question : les sommes prévues pour 1984 seront-elles suffisantes ? Toutefois là n'est pas le fond du problème ; le véritable problème, il faut bien le reconnaître, c'est la nécessaire et urgente amélioration du système existant. Il faut réformer la loi sur les calamités agricoles.

Enfin, il est difficile de parler de politique agricole sans parler de l'Europe et de la politique agricole commune.

Les obligations de la P.A.C. vous ont souvent retenu à Bruxelles ces derniers temps. Les négociations en cours sont décisives pour l'avenir de l'agriculture, la nôtre et celle de l'Europe, et pour l'avenir de l'Europe elle-même puisque, avec la pêche, la P.A.C. est la seule politique intégrée à la C.E.E.

Mais si, pour la révision de la P.A.C., telle qu'elle a été engagée, on se contente de réduire le budget agricole et de freiner la production, le Gouvernement français ne pourra pas accepter cette négociation, car ce serait la fin de l'ambition européenne. La P.A.C. a besoin, c'est vrai, d'une dynamique nouvelle. Nous vous demandons donc, monsieur le ministre, et nous vous faisons confiance à cet égard, d'être particulièrement ferme.

Enfin, un résultat positif a été obtenu dans le secteur des productions méditerranéennes : succès de la Communauté, certes, mais aussi succès de la France — votre succès, monsieur le ministre — qui était le pays le plus demandeur sur ce point. Après deux ans de négociations, l'accord intervenu le 18 octobre 1983, a aménagé la P.A.C. pour les fruits et légumes et l'huile d'olive.

Les grandes modifications au régime des fruits et légumes permettent de mieux gérer le marché : un système d'intervention en cas de crise grave ; un règlement satisfaisant pour l'huile d'olive.

Voilà donc levé « en partie » l'un des principaux obstacles aux négociations relatives à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun.

Cependant, il faut le souligner, et vous l'avez fait à maintes reprises, l'entrée de ces pays dans la C.E.E. ne devra pas se faire au détriment de nos producteurs méditerranéens.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Noël Ravassard. Cet objectif devra guider nos négociateurs par la suite.

A cette occasion, je rappelle que, pour nous, la réforme de l'acquis communautaire en matière de produits agricoles méditerranéens était un préalable à toute négociation sur l'élargissement de l'Europe. Je constate que plusieurs de mes collègues hochent la tête pour m'approuver.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils sont nombreux !

M. Noël Ravassard. Monsieur le ministre, j'aimerais que vous puissiez nous préciser quelle suite vous comptez donner à ce dossier, en particulier lorsque la France présidera la Communauté européenne.

En conclusion, je dirai que nous examinons un budget de rigueur, certes, mais aussi un budget diversifié et un budget contrasté — oui, le mot est de vous, et vous constatez que j'ai, moi aussi, de bonnes et saines lectures ! *(Sourires.)*

C'est un budget qui permettra de renforcer les leviers essentiels du développement de l'agriculture. Ce budget, nous le voterons, car il contribue à préparer des lendemains meilleurs pour l'économie. Voilà sa véritable raison d'être : sortir notre économie de « la misère » où l'avait laissée l'ancienne majorité...

M. Lucien Dutard. Très juste !

M. Noël Ravassard. ... car, en matière de « euthanasie » et de « calamité », l'ancienne majorité était sans rivale ! Ses membres savent donc de quoi ils parlent. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Barre.

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement a présenté au Parlement un budget de rigueur. Même si la réalité de cette rigueur peut

donner lieu parfois à interrogation, l'intention ne peut être critiquée : un changement de cap n'était plus évitable après les excès de 1981 et de 1982.

M. Pierre Metais. Et d'avant !

M. Raymond Barre. Le budget de l'agriculture ne pouvait échapper aux conséquences de la politique gouvernementale de rigueur : mais celle-ci ne va pas sans choix, et le Gouvernement nous a expliqué qu'il en avait fait. Il prétend ainsi s'être donné les moyens de stimuler les investissements ; il se fait gloire d'encourager, comme personne avant lui, la recherche et la technologie. tout cela est bel et bon, bien que, semble-t-il, ce soient les fonds qui manquent le plus pour sortir du domaine de l'incantation et de l'illusion ! *(Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Mais s'il est un choix que le Gouvernement semble avoir fait, aussi bien dans l'élaboration du IX^e Plan que dans le projet de budget pour 1984, c'est de ne plus considérer l'agriculture française comme un secteur prioritaire de notre économie *(applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République)*, cela à un moment où les nuages s'amoncellent sur la politique agricole commune et où nous pouvons éprouver de sérieuses préoccupations au sujet des prochaines négociations communautaires.

Comprenez-moi bien, monsieur le ministre, je ne prends pas la parole dans ce débat pour me livrer à une opération catégorielle. Depuis de nombreuses années, je suis les problèmes agricoles, à Bruxelles comme à Paris et j'ai pu mesurer les inconvénients que présente pour l'agriculture française une vision de ces problèmes que je qualifierai, par euphémisme, de « trop politique ». Pour une bonne part, elle explique une certaine vulnérabilité de ce secteur d'activité. En revanche, je suis convaincu que l'agriculture française qui a accompli une extraordinaire mutation au cours des vingt dernières années...

M. Pierre Metais. Vingt-cinq !

M. Raymond Barre. ... et qui apporte à notre commerce extérieur une contribution de premier plan, est un pôle d'équilibre pour la France, un atout pour son avenir, à condition qu'elle développe sa productivité, sa qualité et sa compétitivité.

C'est de ce point de vue que je me place pour formuler les critiques qu'au nom du groupe Union pour la démocratie française je présente à l'encontre de la politique agricole du Gouvernement et de votre projet de budget.

Ne nous y trompons pas : la politique agricole du Gouvernement est parvenue à l'heure de vérité. Celle-ci avait d'ailleurs déjà sonné depuis longtemps, pour votre Gouvernement, en matière d'activité économique, d'emploi, de monnaie et d'endettement extérieur.

Mais ce n'était pas encore le cas pour l'agriculture. D'abord, parce que 1982, année climatique exceptionnelle, vous a permis de reporter les échéances. Ensuite, parce que l'héritage était plus solide que vous ne le prétendez.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Amnésie !

M. Raymond Barre. Certes, l'on objectera la stagnation du revenu agricole, ...

M. Pierre Metais. La chute du revenu agricole !

M. Raymond Barre. ... dans les précédentes années de crise, en dépit d'une aide directe importante : mais celle-ci trouvait une compensation dans les bénéfices que l'agriculture et l'économie nationale à la fois tiraient d'un considérable développement des investissements dans le secteur de l'agro-alimentaire, d'une amélioration remarquable de la balance des échanges dans ce domaine, de prix alimentaires avantageux pour les consommateurs et d'une très nette amélioration du régime social agricole, notamment, du régime des retraites — 40 p. 100 d'augmentation du pouvoir d'achat pour une population inactive aussi importante que la population active agricole !

Les prix obtenus à Bruxelles pour la campagne agricole de 1981 étaient bons. Alors qu'au mois de décembre 1976, j'avais trouvé des montants compensatoires monétaires négatifs, s'élevant à 9,6 p. 100, ...

Plusieurs députés socialistes. Mais c'est pour Chirac cela ! (Sourires sur les bancs des socialistes.)

M. Didier Chouat. Eh oui !

M. Raymond Barre. ... et des montants compensatoires monétaires positifs, atteignant 7,5 p. 100, il n'y avait plus, au mois de juin 1981, de montants compensatoires monétaires négatifs !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous visez toujours M. Chirac ?

M. Raymond Barre. Les montants compensatoires monétaires positifs étaient tombés à 3 p. 100, avec un seul pays, la République fédérale d'Allemagne : et cela grâce à une politique assurant la stabilité du franc, indispensable à notre économie, et d'abord à notre agriculture ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. On ne vous applaudit guère sur les bancs du R.P.R. !

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, l'honnêteté intellectuelle me conduit à vous rappeler, même si vous-même n'êtes pas en cause, que l'amélioration du revenu agricole en 1982 était due à trois causes : à l'assainissement monétaire, aux prix obtenus au moins d'avril 1981 et, surtout, à une excellente année climatique.

L'investissement a été soutenu dans le secteur agricole et alimentaire, qui poursuivait sa montée en puissance et obtenait, pour notre commerce extérieur, des excédents records. Cependant cette situation favorable dont vous avez bénéficié ne saurait justifier le désintérêt dont vous paraissez faire preuve à l'égard de l'agriculture aussi bien dans le IX^e Plan que dans votre projet de budget.

Ce désintérêt constitue une erreur grave ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La détérioration de la situation économique d'ensemble ainsi que la baisse du pouvoir d'achat et de la consommation pèsent sur les marchés agricoles autant que sur l'industrie alimentaire, qui marque une pause. Bien que 1983 soit globalement une bonne année climatique, le revenu agricole va sans doute diminuer cette année.

En ce qui concerne les assurances mutuelles agricoles, permettez-moi de vous signaler que l'acceptation d'un montant de 450 millions, au titre de la majoration des cotisations d'assurance, représentait déjà un effort important, mais que le milliard supplémentaire qui va être supporté par les agriculteurs sera lourd, compte tenu des prévisions pour 1984. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je pense que le Gouvernement pourrait porter attention à ce point.

Sur le plan européen, les raisons d'inquiétude sont nombreuses. Elles tiennent à l'épuisement des ressources propres ; aux divergences des politiques économiques nationales ; à l'importance des montants compensatoires négatifs — de l'ordre de 3 ou 4 p. 100 pour la France — et positifs, de l'ordre de 10 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne ; à l'adoption par l'Allemagne fédérale d'une politique budgétaire très stricte, qui ne dispose plus ce pays à financer sans limite les déficits communautaires et à imposer à ses agriculteurs une baisse des prix agricoles intérieurs à la suite des réévaluations du deutchemark, réévaluations souhaitées et demandées par notre Gouvernement pour dissimuler le niveau réel de dépréciation du franc français. (Très juste ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

En tout état de cause, rechercher de cette manière le rétablissement de montants compensatoires monétaires positifs non seulement en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas mais même dans

d'autres pays de la Communauté, tenait de l'aberration économique et montrait le faible cas fait de nos intérêts agricoles. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Dans une telle conjoncture nationale et européenne, le devoir du Gouvernement serait de mobiliser les énergies, de dégager des choix clairs, d'ouvrir à l'agriculture française des perspectives, de lui donner de l'espoir. Hélas ! monsieur le ministre, la politique agricole du Gouvernement, d'abord tumultueuse, puis plus discrète depuis votre arrivée, apparaît sur le fond — j'ai le regret de le dire — inconsistante.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Exactement !

M. Raymond Barre. Cette inconsistance se manifeste d'abord au niveau de la conception. Rappelons-nous 1981 et l'état de grâce. Le parti socialiste avait eu un grand projet pour l'agriculture, qui tenait en deux mots : les offices. A peine installé, le Gouvernement s'est mis à tourner précautionneusement autour du sujet (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française) puis s'est esquivé sur la pointe des pieds. (Même mouvement sur les mêmes bancs.)

Certes, on a créé des offices par produits ; ils ne sont que de simples démembrés du F.O.R.M.A. Mais, grâce aux offices, il n'y a plus de conseils d'administration, plus de nouveaux administrateurs, plus de directeurs et le Gouvernement pourra remettre tous ces postes en des mains sinon compétentes, du moins sûres. (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. N'importe quoi ! Dans ces conseils, ce sont les agriculteurs qui sont majoritaires. Il faut informer l'orateur !

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Il ne sait pas de quoi il parle !

M. Raymond Barre. Vous reconnaîtrez en tout cas avec moi que la vente du F.O.R.M.A. par appartements ne saurait constituer une politique agricole.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Barre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Raymond Barre. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le président, je ne veux pas allonger le débat, mais je souhaite au moins que des informations fausses ne sortent pas de cet hémicycle. Tous les présidents d'offices en poste sont des professionnels. Et celui qui ne l'est pas est un très grand fonctionnaire dont la coloration politique est — je crois — inexistante. Il est un serviteur de l'Etat. En tout cas, il avait été nommé dans ses fonctions par les gouvernements qui nous ont précédés.

Vous n'aviez donc pas le droit de proférer ce qui est une calomnie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. M. Barre sait d'ailleurs qu'il s'agit d'un de ses amis.

M. Jean Valroff. Qu'on se rappelle la télévision en 1974 !

M. Raymond Barre. Monsieur le ministre, je souhaite que vos choix soient toujours inspirés par ce souci de compétence que vous venez d'évoquer.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce que vous avez déclaré était faux, alors ?

M. Clément Théaudin. Vous le reconnaissez ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Flagrant délit !

M. Raymond Barre. Quant aux offices fonciers, pièce maîtresse de la doctrine en 1981, le virage du Gouvernement dépasse 180 degrés : ils ont tout simplement disparu. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

L'inconsistance de l'action gouvernementale apparaît aussi au niveau de la politique européenne, c'est-à-dire de l'avenir de la politique agricole commune. Quels sont vos objectifs ? Quelles sont les priorités sur lesquelles vous entendez vous battre ? Quelle est votre position sur l'élargissement de la Communauté, et notamment sur l'entrée de l'Espagne ?

L'agriculture française, quels que soient les efforts nationaux, ne saurait exister sans la Communauté. Or, le Gouvernement donne le sentiment d'être absent du débat engagé à Bruxelles et dans les pays membres de cette Communauté. Il est vrai que beaucoup de difficultés actuelles proviennent de la politique économique et financière qu'il a menée. Il est vrai qu'un pays économiquement et monétairement affaibli l'est aussi sur le plan diplomatique : j'ai, monsieur le ministre, quelques souvenirs bruxellois sur ce point !

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Raymond Barre. En tout cas, chacun sait que la Communauté est placée devant une échéance redoutable. Il lui faut, au prix de certains sacrifices, accepter une adaptation de la politique agricole commune sous peine de voir s'écrouler un des piliers de la Communauté.

Comment justifier une augmentation des ressources communautaires alors qu'après une période de stabilisation relative des dépenses du F.E.O.G.A., garantie de 1980 à 1982, celles-ci augmentent d'environ 30 p. 100 ?

Comment justifier la poursuite du soutien illimité de certains marchés lorsqu'on nous dit que la tendance à long terme de l'accroissement du volume de la production agricole au sein de la Communauté a été de 1,5 à 2 p. 100 par an, alors que la consommation n'augmente plus que de 0,5 p. 100 et que la situation financière des pays en développement réduira pour de longues années leurs possibilités d'achat ?

Quelle attitude adopter vis-à-vis des Etats-Unis dont nous ne pouvons ignorer la volonté bien arrêtée d'accroître leurs exportations agro-alimentaires à la pression desquelles nous ne pourrions faire face qu'en obtenant l'accord de la Communauté sur une ligne ferme, mais raisonnable ?

Nous ne devons pas adopter la politique de l'autruche à l'égard d'une catégorie de Français dont le sérieux, l'ardeur et le courage méritent mieux que de fausses bonnes paroles ou des promesses de « fuite en avant » irréalistes et suicidaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quels que soient les choix que fera le Gouvernement, monsieur le ministre, il sera critiqué. Mais le pire choix que le Gouvernement pourrait faire, c'est de ne pas faire d'arbitrage, de ne pas arrêter une position et de laisser les autres décider pour lui.

Mais revenons au budget de l'agriculture pour 1984. Il témoigne, au plan de l'action, de l'inconsistance de votre politique.

En ce qui concerne le budget du ministère de l'agriculture, la progression des dépenses est de 4,3 p. 100. Si les dépenses de fonctionnement progressent de 4,5 p. 100, les dépenses d'équipement baissent par rapport à 1983 de 7,9 p. 100. Les crédits de paiement n'augmentent que de 0,7 p. 100, ce qui est notablement insuffisant compte tenu des autorisations de programme dégagées ces dernières années. Voilà ce qui est grave : le Gouvernement sacrifie les investissements agricoles, c'est-à-dire la préparation de l'avenir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

En juillet 1979, j'avais pris, vis-à-vis des organisations professionnelles, l'engagement d'affecter aux investissements collectifs porteurs de progrès — irrigation, drainage, remembrement, valorisation des forêts — 5 milliards de francs en cinq ans. Cet engagement avait commencé à être tenu. Nous en sommes loin aujourd'hui.

Quant au financement des investissements productifs des agriculteurs, il va subir l'effet des mesures qui viennent d'être prises à l'égard des prêts bonifiés à moyen terme ordinaires du Crédit agricole. Par rapport à 1982, on estime à 3 milliards de francs de crédits aux exploitants agricoles et à 1,3 milliard de francs de crédits au secteur coopératif les fonds qui disparaissent. Le Gouvernement fait état, pour remplacer ces crédits, de la possibilité d'éligibilité aux prêts Codévi et de l'amélioration des conditions et enveloppes de prêts aux « jeunes agriculteurs » et des prêts spéciaux d'élevage. Mais les incertitudes sont, à cet égard, loin d'être levées.

D'une manière générale, la décision sur les prêts à moyen terme ordinaires soulève le problème plus large de l'attitude du Gouvernement à l'égard de la vocation du Crédit agricole.

Le Gouvernement s'engage-t-il vers une banalisation pure et simple du financement des exploitations agricoles et vers la transformation du Crédit agricole en une banque comme les autres ? Bien que je sois conscient, monsieur le ministre, des inconvénients liés à l'existence de multiples circuits de financement spécifiques, je crois que le Crédit agricole doit rester une institution financière se consacrant d'abord au service de l'agriculture et du monde rural. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Dans un autre domaine essentiel pour le développement de notre agriculture — celui des industries agro-alimentaires — les crédits prévus ne font que stagner en francs courants, ce qui affectera l'efficacité de la politique précédemment engagée pour la valorisation de nos produits agricoles.

Ai-je besoin de souligner l'effet désastreux que le contrôle des prix, après le blocage, va avoir sur la baisse des investissements indispensables dans ce secteur ?

Seuls les crédits concernant l'enseignement public et privé connaîtront une augmentation satisfaisante et nous devons vous en donner acte. Nous souhaitons seulement qu'à l'avenir, les dispositions en vigueur dans ce domaine ne soient pas remises en cause.

A cette seule exception, il n'y a pas, dans le projet de budget de l'agriculture pour 1984, de vision à long terme, de projet d'avenir. Vous donnez l'impression de douter de l'importance de ce secteur d'activité pour la France de demain.

Je pense, monsieur le ministre, que si tel est le cas, le Gouvernement se trompe, que la France a autant à gagner au développement de son agriculture et de son industrie agro-alimentaire que de celui d'autres activités jugées plus modernes, qu'une agriculture dynamique reste un facteur essentiel de la compétitivité de la France dans le monde de demain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Voilà pourquoi nous souhaitons, mes collègues du groupe U. D. F. et moi-même, une vraie politique agricole pour l'avenir.

Cette politique doit reposer sur une vision dynamique de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vision que vous n'avez pas eue !

M. Raymond Barre. Si, monsieur.

La « montée en puissance » de ce secteur de notre économie, assurée depuis les lois d'orientation de 1960-1962 par tous les gouvernements de la V^e République, ne doit pas être arrêtée, mais infléchie en fonction des contraintes internes et externes qui conduisent à attacher plus d'importance au qualitatif qu'au quantitatif. Il vous faut mettre l'accent — comme le prévoyait la loi d'orientation agricole votée en 1980 — sur l'effort de recherche, sur la formation des hommes, sur la maîtrise des consommations intermédiaires, et tout spécialement des approvisionnements importés, sur l'amélioration de la productivité dans l'élevage, sur le développement des industries agricoles et alimentaires, sur la valorisation du potentiel d'activité et d'emplois qu'apportent des activités para-agricoles comme la forêt. Ainsi, pourrions-nous user du « pouvoir vert », que nous n'avons aucun intérêt à abandonner à d'autres pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Une telle politique ne peut se mener dans une optique étatique stérilisante. Il est au contraire nécessaire d'encourager l'établissement de relations contractuelles entre partenaires responsables dans un cadre interprofessionnel. Tel est le sens de ce que, sous le précédent septennat, le Gouvernement avait engagé, et qui n'a pas été poursuivi, même si on constate parfois des remords tardifs comme pour le fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires. Cet outil, monsieur le ministre, était prêt à fonctionner au printemps 1981; il vient seulement de voir son existence confirmée. A-t-on réfléchi à ce que nos concurrents ont pu gagner sur les marchés extérieurs au cours des deux dernières années? (Très bien! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

Compte tenu de l'évolution actuelle et prévisible des prix, une vraie politique agricole doit comporter une attention particulière aux coûts de production. La maîtrise des coûts de production est la condition du succès de l'agriculture française dans l'avenir.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce sont des remords tardifs!

M. Raymond Barre. Non, monsieur. M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, s'en est occupé pendant plusieurs années. Vous devriez suivre son exemple. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. On sait ce qu'était l'augmentation des prix: 14 p. 100 d'inflation!

M. Raymond Barre. M. Méhaignerie avait à faire face à un choc pétrolier tandis que vous bénéficiez de la stagnation, de la baisse du prix du pétrole. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial, et M. Didier Chouat. Et la hausse du dollar?

M. Raymond Barre. Oh, le dollar! C'est le franc qui baisse, tout autant que le dollar qui monte! (Rires sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Clément Théaudin. N'importe quoi!

M. Raymond Barre. L'incidence de la politique économique et financière générale est, à cet égard, décisive. Je m'adresse surtout à vous, monsieur le ministre...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Merci pour le Parlement!

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Et les autres?

M. Raymond Barre. ... surtout à vous, je le répète: vous avez la réputation de comprendre. (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous n'avez pas changé!

M. Raymond Barre. L'incidence de la politique économique et financière générale, disais-je, est, à cet égard, décisive, en particulier pour ce qui concerne la stabilité de notre monnaie qui commande le coût de nos approvisionnements importés.

Un effort soutenu pour la maîtrise des coûts doit être, par ailleurs, engagé à la fois pour accroître la compétitivité de nos productions et assurer une évolution satisfaisante du revenu des agriculteurs. Le moment vient, en effet, où on ne peut plus espérer ni dans une forte hausse des prix communautaires, ni dans une distribution massive de la manne budgétaire nationale. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire, monsieur le ministre, que c'est le langage que j'ai toujours tenu aux agriculteurs français.

M. Claude Michel. Vous ne leur avez jamais adressé la parole!

M. Raymond Barre. Par ailleurs, le redéploiement des dépenses de l'Etat ne doit pas se faire aux dépens des investissements agricoles et agro-alimentaires. Ceux-ci doivent permettre une meilleure utilisation du potentiel des terres — hydraulique,

remembrement, drainage — de meilleures techniques de production plus économes en consommations intermédiaires, notamment dans le secteur animal, une meilleure valorisation des matières premières d'origine agricole et forestière. Nous ne sommes pas seuls en Europe et dans le monde. Nos partenaires ont progressé aussi vite et parfois plus vite que nous. L'agriculture française a besoin du marché européen, qui est un marché concurrentiel, mais de plus en plus du marché mondial, qui est un marché sans merci.

Enfin, il faut, dans une politique agricole, porter attention aux agriculteurs.

Ils sont aujourd'hui désorientés et, pour beaucoup d'entre eux, angoissés. Ils savent très bien, et depuis longtemps, mesurer les efforts de l'Etat en faveur du développement de l'agriculture et ils doutent de votre intérêt pour leur activité et pour leur propre sort.

M. Jean-Marie Daillet. Exact!

M. Raymond Barre. Je ne voudrais prendre qu'un exemple pour illustrer mon propos: vous avez généralisé à grand fracas la retraite à soixante ans. Mais, pour les agriculteurs qui, hommes et femmes, ont commencé très jeunes le travail à la terre, vous n'avez pas pensé qu'une mesure équivalente eût été équitable.

M. Edmond Alphandéry. Très bien!

M. Raymond Barre. Pourquoi ne pas revaloriser l'I. V. D. pour les agriculteurs ayant soixante ans, I. V. D. qui reste encore aujourd'hui à son niveau de 1980? (Murmures sur les bancs des socialistes.)

M. Francis Geng. C'est exact!

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Elle y reste depuis 1960!

M. Raymond Barre. Alors que mes réserves sont grandes, monsieur le ministre, à l'égard de la retraite à soixante ans, une mesure du genre de celle que j'évoque me paraît à la fois socialement justifiée et économiquement utile puisqu'elle ouvre la voie aux jeunes agriculteurs désireux de s'installer. Les agriculteurs n'ont pas seulement besoin de crédits budgétaires. Ils ont aussi besoin de considération. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Murmures sur les bancs des socialistes.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous en avez fait disparaître la moitié, qui...

M. Raymond Barre. Si vous voulez m'interrompre, monsieur, je vous y autorise. Mais il est inutile de marmonner quand je parle. (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.) Levez-vous, et parlez! (Nouveaux rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le professeur...

M. Raymond Barre. Non: « Monsieur le député »!

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ... c'est une invitation à laquelle je réponds favorablement...

M. Raymond Barre. Je m'en réjouis!

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ... et je demande donc à vous interrompre.

M. Raymond Barre. Avec plaisir!

M. le président. La parole est à M. Tavernier, rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous semblez dire que les socialistes et la majorité qui soutient le Gouvernement ont une attitude de mépris à l'égard de la paysannerie.

M. Raymond Barre. Pas du tout!

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je voudrais vous faire observer courtoisement qu'au cours des vingt ans qui ont précédé notre arrivée aux responsabilités — vous-mêmes, vous ne les exercez pas encore, et je ne vous fais donc pas grief de la constatation qui suit — la progression économique a été considérable dans l'agriculture, avec un doublement de la production. Nous sommes devenus la deuxième force exportatrice du monde. Tout cela est très bien, et j'en félicite d'abord les agriculteurs et ceux qui les ont aidés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. Très bien, très bien ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Mais, monsieur Barre, si vous permettez,...

M. Raymond Barre. Je vous écoute avec satisfaction, monsieur ! (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ... je constate que, pendant cette même période, les deux tiers des agriculteurs français ont disparu, et ceux-là aussi nous intéressent. S'ils ont disparu, c'est parce que vous avez conçu — non seulement vous-même, lorsque vous étiez Premier ministre, mais ceux qui vous ont précédé ainsi que les forces qui vous soutenaient — le développement de l'agriculture sur un seul modèle, celui de la productivité maximale et de l'accroissement exclusif des consommations intermédiaires. Depuis deux ans, nous tentons, au contraire, de diversifier ces modèles pour l'ensemble de l'agriculture et l'ensemble des exploitations de type familial.

M. Michel Cointat. Ce n'est pas vrai.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Voilà simplement ce que je voulais dire. Lorsque vous parlez du développement de l'agriculture, prenez en compte ce qui est positif au niveau du volume de production mais aussi votre bilan négatif, la disparition des deux tiers des producteurs, la désertification de régions entières, la non-préparation de la petite et moyenne agriculture à faire face aux exigences économiques actuelles. Voilà, simplement, ce que je voulais dire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Cointat. Ce discours fait partie de l'imagerie socialiste !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Barre.

M. Raymond Barre. Monsieur Tavernier, je voudrais vous dire trois choses.

Premièrement, je suis entièrement solidaire des politiques agricoles qui ont été menées depuis 1960-1962. Je me souviens de l'adoption des lois d'orientation de 1960-1962. Elles ont permis la modernisation et le développement de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Vous l'avez dit vous-même.

M. Michel Cointat. Elles ont aussi permis le maintien des exploitations familiales.

M. Raymond Barre. Deuxièmement, je n'ai jamais vu de développement d'un secteur agricole retardé comme était le nôtre sans un exode rural.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Mais un exode de quelle ampleur !

M. Raymond Barre. En outre, l'exode rural a permis le développement d'autres activités en France. Je ne crois pas que vous puissiez faire grief de des gouvernements d'avoir développé l'agriculture et d'avoir en même temps offert des emplois dans d'autres secteurs à ceux qui la quittaient. (*Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Que serait aujourd'hui la France, monsieur Tavernier, si elle avait la même population agricole qu'en 1945 ou 1950 ?

Troisièmement, la politique agricole des vingt-cinq dernières années a toujours été conduite en faveur de l'exploitation familiale.

Si vous me permettez d'évoquer un souvenir, j'étais à Bruxelles lorsque mon collègue, M. Mansholt, avait proposé la création de véritables usines agricoles.

M. Michel Cointat. Des latifundia !

M. Raymond Barre. Mais les gouvernements français, appuyés d'ailleurs par l'opinion publique et par les agriculteurs ont veillé à ce que de telles propositions ne soient jamais acceptées et à ce que l'action soit au contraire menée en faveur des exploitations familiales.

Par conséquent, si votre Gouvernement soutient les exploitations familiales, ce n'est pas moi qui lui en ferai grief. Mais jusqu'à présent, hélas ! le passif, à cet égard, est plus grand que l'actif. C'est ce que je m'efforce de démontrer de la manière la plus honnête possible. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Pour reprendre le fil de mon propos, monsieur le ministre, je voudrais dire un mot des négociations européennes difficiles et décisives devant lesquelles vous vous trouvez.

Il nous faut exprimer à la fois une position crédible vis-à-vis de nos partenaires et une volonté précise. La France assurera la présidence de la Communauté au premier semestre de 1984. C'est donc sur elle, et sur vous, que reposera la charge de proposer et de faire accepter un compromis final équilibré. Le Gouvernement ne peut donc pas donner l'image de l'hésitation et de l'incertitude. Il doit formuler ses choix et les défendre.

Ayant vécu à Bruxelles de difficiles négociations sur la politique agricole commune, permettez-moi de formuler trois idées simples, mais que je crois essentielles.

Premièrement, la France ne saurait accepter en aucun cas la solution la plus facile, mais qui est aussi la plus mauvaise, celle du plafonnement des dépenses agricoles. Elle est contraire à l'esprit de la Communauté, c'est-à-dire à la solidarité qui doit se manifester dans tous les domaines, dans les échanges industriels, que nous avons acceptés sans aucune limite, comme dans les échanges agricoles. L'approche budgétaire ne peut guider toute la démarche communautaire, elle doit s'inscrire dans un cadre plus général.

M. le ministre de l'agriculture. Au moins un point sur lequel nous sommes d'accord !

M. Raymond Barre. Tant mieux, monsieur le ministre !

M. Emmanuel Hamel. Puisse-t-il y en avoir d'autres !

M. Raymond Barre. Deuxièmement, la France doit accepter, pour certaines productions, une atténuation de la garantie illimitée des prix, notamment par des mécanismes de coresponsabilité. Elle doit admettre une politique modérée des prix communautaires, indispensable si nous voulons notamment être capables de résister aux pressions internationales. La France doit favoriser toutes les économies susceptibles d'être pratiquées dans l'actuelle politique agricole commune, et il y en a. On ne peut pas, en particulier, demander la simple poursuite de la croissance laitière alors que les marchés même non solvables sont limités. Mais il faut tenir compte des régions de petites structures agricoles, où les jeunes s'installent, et mettre en œuvre une politique volontariste des coûts de production.

Enfin, la France, qui ne peut pas s'opposer à ce que la Communauté importe des produits agricoles des pays tiers, notamment des pays en développement, dans des limites compatibles avec la nécessaire préférence communautaire, doit obtenir de la Communauté les moyens d'une politique d'exportation permettant à tous les pays membres, et d'abord à la France, de participer à l'expansion du commerce international des produits agricoles.

Nous devons à Bruxelles nous battre durement ; nous aurons d'autant plus de chances d'être entendus que nous ne donnerons pas le sentiment de défendre des privilèges, mais de faire triompher des intérêts légitimes, qui ne sont pas seulement les nôtres, mais ceux de la Communauté tout entière.

Quant à l'élargissement, monsieur le ministre, celui qui vous parle n'a jamais caché, depuis 1969, son sentiment qu'au fur et à mesure de l'entrée de nouveaux membres, la Communauté risquait de perdre en intensité ce qu'elle gagnerait en extension. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

L'efficacité de la Communauté dans l'avenir dépendra non pas de mécanismes d'intégration rigide que l'on essaierait de maintenir envers et contre tout, mais de l'adoption de formules souples et pratiques, permettant de poursuivre des actions communes, sans imposer des obligations trop contraignantes à ceux des pays membres qui n'y ont ni intérêt, ni goût. Et il en aura sur les douze.

La décision d'élargir la Communauté a été et reste une décision politique. Le principe de l'élargissement a été accepté avant vous. Mais des conditions ont été clairement fixées pour que le nouvel élargissement, comme celui de 1973, n'ouvre pas la voie à de perpétuelles renégociations. Nous vous soutiendrons dans ce domaine, car nous souhaitons que l'élargissement s'effectue dans la clarté et ne conduise pas à des situations intolérables pour les nouveaux membres comme pour les anciens.

M. Bernard Poignant, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Raymond Barre. L'agriculture française, monsieur le ministre, mérite deux grandes ambitions de la part des pouvoirs publics :

D'une part, lui permettre de réussir, par un effort rigoureux d'investissement individuel et collectif, une adaptation exigeante, mais nécessaire, à l'Europe et au monde de demain ;

D'autre part, poursuivre l'effort mené avec persévérance au cours des vingt dernières années pour apporter aux agriculteurs et à leurs familles la parité de la protection sociale et la parité de la considération, afin de faire de l'agriculture française un pilier solide de notre économie et de notre société.

Je regrette — pour des raisons qui dépassent, et de loin, les divergences de vues politiques — que votre politique, jusqu'à présent, et votre budget pour 1984 ne servent pas ces ambitions. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

NOMINATIONS A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'assemblée que Mme Gisèle Halimi et M. Jacques Brunhes ont été nommés membres titulaires et MM. Jacques Floch et Jean-Pierre Le Coadic membres suppléants de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et article 104 et budget annexe des prestations sociales agricoles et article 103 (suite) :

Agriculture :

Annexe n° 6 (Dépenses ordinaires). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; annexe n° 7 (Dépenses en capital). — M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 1737, tome VII, de M. Bernard Poignant, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1740, tome I (Dépenses ordinaires), de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1740, tome II (Dépenses en capital), de M. Roland Hugué, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 51. — M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 1736, tome XXVIII, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1740, tome XIV, de M. René André, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)